

**MINISTERE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION**

**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DIRECTION DES MUSEES DE FRANCE**

**« Du dépôt archéologique
au centre de conservation et d'étude (CCE) :
programmation du projet scientifique et culturel »**

**EXEMPLES ILLUSTRANT
LA REFLEXION SUR LES CCE**

21 octobre 2008

SOMMAIRE

1. Projets de CCE en cours de réflexion et d'élaboration	4
Projet de Pôle de Recherche Archéologique de l'Ouest (PRAO) en Bretagne	4
Projet de CCE en Languedoc-Roussillon	7
Projet de CCE en Corse	11
Projet de CCE à Bibracte	13
Projet de dépôt de fouilles archéologiques de Soissons	18
Projet de centre départemental de conservation du patrimoine dans le Lot	23
2. Exemples intéressants de médiation culturelle	27
CAP'Archéo et Centre archéologique de Pessac	27
Darwin Center (Londres)	31
3. Exemples intéressants d'équipements en conservation préventive	32
Principes généraux	32
Museum of London	37
Unité archéologique de Saint-Denis	39
4. Exemples intéressants de standards et protocoles établis	42
Centre archéologique européen de Bibracte	42
Service Régional d'Archéologie des Pays de Loire	43
Museum of London	45
Fiche méthodologique pour estimer les mobiliers archéologiques	48
5. Listes indicatives des ateliers de restauration et des laboratoires d'analyse en archéologie	51
Annuaire des laboratoires prestataires de services pour l'analyse en archéologie	51
Liste non exhaustive des ateliers de restauration archéologique	53

Introduction

Ce document a été conçu en complément du guide méthodologique rédigé à destination des porteurs de projets de Centres de Conservation et d'Etude (CCE).

Il présente des exemples de projets de CCE en cours de réflexion, des exemples intéressants de médiation culturelle, d'équipements en conservation préventive et de standards ou de protocoles établis dans la gestion des mobiliers.

Il vise à exposer des exemples qui fonctionnent concernant : les modalités de partenariats, les actions de médiation, les protocoles de conservation préventive, le classement des données archéologiques, le traitement des archives de fouilles, ...

Il n'a pas pour objectif d'imposer ces exemples en modèles mais bien d'alimenter la réflexion en cours sur ces diverses questions.

1. Projets de CCE en cours de réflexion et d'élaboration

Projet de Pôle de Recherche Archéologique de l'Ouest (PRAO) en Bretagne

Le projet de PRAO a fait l'objet d'une étude de la part d'abcd dans le cadre de sa mission sur la programmation pour la mise en place du réseau national des CCE. La Bretagne a été retenue par le Ministère comme région pilote pour le projet de CCE. Abcd a remis une première note en décembre 2007 et une seconde en avril 2008.

Historique du projet

Le SRA avait développé un projet initial d'extension de ses locaux actuels et de création d'un dépôt sur le campus universitaire de Rennes, sur lequel il est déjà implanté (2002).

Le SRA a ensuite travaillé avec l'UMR « Civilisations atlantiques et archéosciences » et l'INRAP sur le projet de Pôle de Recherche Archéologique de l'Ouest - PRAO (2006).

Suite au lancement du concept de Centres de Conservation et d'Etude - CCE par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture – DAPA et de la Direction des Musées de France – DMF (2007-2008), le PRAO a été retenu comme projet pilote pour l'étude d'abcd.

Contexte

L'état des lieux concernant les dépôts archéologiques est variable selon les départements : une situation très satisfaisante dans le Finistère (avec le centre départemental du Faou), une situation relativement satisfaisante dans le Morbihan (dépôt de Vannes géré par le SRA), une situation difficile dans les Côtes d'Armor (avec les dépôts inadaptés de Corseul et Guingamp), et enfin un bilan problématique en Ile-et-Vilaine (avec le dépôt de Rennes qui ne présente plus les conditions d'hygiène et de sécurité pour permettre l'accueil d'étudiants et de chercheurs, sans personnel affecté à sa gestion du dépôt).

D'autres dépôts archéologiques qui ne sont pas directement gérés par le SRA existent en Bretagne. Ils sont gérés par des associations (à Saint-Malo) ou des collectivités (Quimper et Carhaix). Les mobiliers qui y sont conservés ont vocation à rejoindre soit le CCE régional, soit les antennes départementales, notamment celle du Faou.

Le contexte local est également marqué par le besoin éventuel du musée de Bretagne en espaces de conservation : les réserves externalisées de ce musée récemment inauguré semblent déjà saturées et devraient être déplacées dans un autre site. L'équipe scientifique, approchée par le SRA, serait intéressée par une réserve partagée.

Enfin, le Conseil Général des Côtes d'Armor mène actuellement une réflexion sur projet de valorisation du patrimoine archéologique avec la

création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine Archéologique Départemental au château de Beaumanoir (Evran), propriété du département. L'idée serait de créer un équipement « vitrine » des sites archéologiques répartis sur le territoire et permettant une valorisation des collections. Pour l'instant, le projet est au stade de la réflexion (aucun projet scientifique et culturel n'est encore été élaboré) et aucune décision n'a été prise par les élus.

Une discussion est à engager afin de créer éventuellement un équipement en partenariat, pouvant devenir un CCE à vocation départementale (en remplacement des dépôts inadaptes de Corseul et Guingamp).

Définition du projet

Le projet repose sur un double constat :

- à la fois un dynamisme régional, interrégional et international, s'appuyant sur une longue tradition de recherches archéologiques, tant dans le domaine de la recherche fondamentale (archéosciences) que pour les recherches de terrain ;
- et un besoin émergent d'un équipement de recherche susceptible de favoriser le développement d'une archéologie de plus en plus sollicitée dans différents domaines.

Pour répondre à ces enjeux et à ses attentes, les objectifs scientifiques assignés au CCE / PRAO sont :

- une mission de développement de la recherche archéologique,
- la valorisation et médiation de recherche,
- le renforcement de la formation en archéologie,
- l'accès aux collections archéologiques et à la documentation scientifique,
- le développement de la culture scientifique et technique (information et valorisation).

Le CCE rennais a aussi pour objectif de devenir un lieu de ressources à l'échelle régionale et nationale avec :

- un centre de documentation très riche, né du regroupement de celui du SRA et celui de l'UMR,
- des collections de référence : lithothèque de roches dures pour l'outillage lithique du Grand Ouest, collection de sédiments et de roches, ...
- des équipements scientifiques mutualisés.

L'ambition affichée est de créer un « pôle d'excellence et structurant en archéologie » à même « d'ancrer la région Bretagne dans un rôle d'excellence sur la longue durée dans les domaines de la recherche et de la formation en archéologie ». Ce projet novateur et original pour son interdisciplinarité pourrait servir de pilote pour les autres interrégions.

Le CCE de Rennes aura une double vocation territoriale :

- un rôle de proximité pour la conservation, la consultation et l'étude à l'échelle de Rennes Métropole et de l'Ille-et-Vilaine ;
- un rôle régional pour la consultation et l'étude.

Il sera ainsi possible de transférer du mobilier depuis les autres départements pour consultation et étude. Le CCE constituera ainsi un véritable pôle régional.

Il s'intégrera dans un réseau composé d'antennes départementales. L'objectif est que chaque département bénéficie d'un centre référent :

- pour le Finistère : appui sur le centre archéologique du Faou,
- pour le Morbihan : appui sur le dépôt de Vannes à renforcer ou sur le musée de Vannes (ou sur le musée de Carnac),
- pour les Côtes d'Armor : appui sur le projet de Centre d'Interprétation du Patrimoine Archéologique Départemental dans le château de Beaumanoir (Evrans).

Définition des besoins

Le projet de CCE / PRAO intègre des fonctions mutualisées :

- l'accueil,
- la valorisation et la formation,
- la documentation,
- le traitement des mobiliers,
- l'étude des mobiliers (ateliers),
- l'analyse des mobiliers (laboratoires),
- la conservation des mobiliers,
- la vie du personnel,
- la logistique.

Les fonctions propres concernent les espaces administratifs et services scientifiques spécifiques à chaque entité (SRA, INRAP et UMR).

Les fonctions mutualisées représenteraient 4 500 m² utiles et les fonctions propres seraient de l'ordre de 2 500 m², soit un total de 7 000 m² utiles ou 10 000 m² hors œuvre nette.

Localisation du projet

Le site d'implantation est le campus de Beaulieu à Rennes. Le projet porte sur la parcelle contiguë au bâtiment actuel du SRA. Ce dernier est à restructurer. Le CCE / PRAO sera l'objet d'une construction neuve.

Personnel

Le centre sera géré par les personnels des trois entités le composant : le SRA, l'INRAP et l'UMR.

Partenaires financiers du projet

Le projet PRAO a été retenu au contrat de plan Etat Région 2007-2013 (financement de l'équipement scientifique à hauteur de 300 000 euros par le CNRS et de 300 000 euros par les collectivités).

Les partenaires financiers potentiels sont : le Ministère de la Culture, le Ministère de la Recherche, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole.

Projet de CCE en Languedoc-Roussillon

Ce projet a fait l'objet d'une étude de la part d'abcd dans le cadre de sa mission sur la programmation pour la mise en place du réseau national des CCE. Le Languedoc-Roussillon a été retenu par le Ministère comme région pilote pour le projet de CCE. Abcd a remis une note en avril 2008.

Contexte

Le réseaux des lieux de dépôts de mobiliers archéologiques issus des fouilles réalisées en Languedoc-Roussillon est actuellement foisonnant : il compte, en effet, plus de 60 entités dont une trentaine avec une activité régulière et une trentaine gérée par des associations avec une activité parfois faible.

Ce réseau dense remonte à l'origine des recherches modernes qui se sont développées à partir des années 1960. Une forte tradition associative et le nombre de chercheurs rattachés aux CNRS ou à l'université ont créé une dynamique de prospection et de fouilles programmées ou de sauvetage et la « production » d'une masse considérable de collections archéologiques. Malgré l'absence d'un dépôt régional susceptible d'assurer de façon centralisée la conservation de ces collections, le service régional de l'archéologie a cherché à suivre et protéger les collections afin de les sauvegarder et les rendre disponibles pour l'étude. Aussi, pour répondre au souhait des acteurs de la recherches (associations ou chercheurs institutionnels) et des collectivités territoriales d'assurer la conservation des collections archéologiques à proximité des lieux de découverte, a été mise en place une série de dépôts répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Le SRA a cherché à structurer le réseau existant dès la réunion au début des années 1990 des directions des antiquités historiques et préhistoriques. Le choix a consisté à créer des dépôts départementaux qui regroupent un certain nombre de collections anciennes. Ils ont permis la fermeture des petites structures locales qui posent de nombreux problèmes (accessibilité, sécurité, pérennité). C'est ainsi qu'ont été créés les pôles départementaux du Gard à Nîmes en 1988, celui des Pyrénées Orientales à Perpignan en 1989 et celui de Carcassonne dans l'Aude en 1995. Cependant, en raison de l'importance du patrimoine archéologique et de l'intensité de l'activité de recherche, il subsiste un réseau de dépôts complémentaires dont certains sont liés à des opérations d'archéologie programmée importantes et actuellement actives.

Aujourd'hui, le réseau de dépôts archéologiques en activité couvre assez bien la région. Toutefois, suivant les départements, les situations sont très différentes :

- Hérault : situation très difficile en l'absence d'un dépôt départemental ;
- Lozère : capacité de stockage suffisante pour l'activité départementale sous réserve du maintien du dépôt de Banassac ;
- Gard : situation plutôt saine depuis le doublement de la capacité de stockage du centre départemental de Nîmes ;
- Pyrénées Orientales : deux dépôts « Etat » existant dans le cadre de partenariat avec des collectivités territoriales ;

- Aude : maillage satisfaisant avec le dépôt départemental de Carcassonne, les « dépôts de site » (Sigean et Mailhac), les dépôts de Narbonne et de Bram.

Le contexte local est également marqué par l'émergence de nombreux projets pour les musées archéologiques dans la région, ce qui potentiellement a un fort impact sur la rationalisation de la gestion des mobiliers :

- restructuration de musées avec une problématique de réserves, sur site ou externalisées (musée de Lodève, musée Ignon Fabre à Mende, musée de Narbonne, musée de la Romanité à Nîmes) ;
- création de pôles muséaux avec réserves mutualisées entre musées (projets en réflexion à Béziers, Perpignan, Nîmes, et projet de réserve Patrimoine avec le Conseil Général de la Lozère) ;
- réflexion sur la création d'ateliers de restauration (projets pour le musée de l'Ephèbe à Agde, pour le Clos de la Lombarde à Narbonne, pour le musée de Lattes).

Enfin, le territoire comprend des projets structurants associant musées et centres de recherche

- musée de Lattes : projet en réflexion d'agrandissement du musée (communauté d'agglomération) et de restructuration du site (conseil régional), question du maintien de l'UMR sur le site ;
- création de l'EPCC de Tautavel regroupant le musée et le centre européen de recherches préhistoriques.

Face à ce contexte, il s'agit de saisir l'opportunité de ces projets pour mettre en œuvre le schéma territorial de la gestion des mobiliers archéologiques en région (quelles mutualisations en termes de conservation ? d'étude ? de valorisation ?).

Historique du projet

Plusieurs pistes ont été suivies par le SRA pour créer un nouveau dépôt archéologique avant que se dessine le projet en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault à Saint-Jean-de-Védas.

Au départ, le SRA travaillait sur un projet de dépôt archéologique à Lattes qui accueillerait un complexe archéologique majeur en France, avec le site archéologique même, le musée archéologique de Montpellier Agglomération et le Centre de Documentation Archéologique Régional (CDAR). Mais pour des raisons opérationnelles (absence de foncier disponible), le SRA a cherché un autre lieu d'implantation et s'est tourné vers la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau et vers le Conseil Général de l'Hérault pour développer un partenariat. L'implantation à Loupian était justifiée par la proximité avec un site archéologique (gallo romain) et un centre d'interprétation archéologique, avec une équipe professionnelle, ce qui constituait un foyer d'activités dans les domaines de la recherche et de la médiation. Mais à la démolition partielle des bâtiments envisagés lors d'intempéries, la solution de Loupian a été abandonnée.

Le projet à Saint-Jean-de-Védas repose sur un partenariat fort avec le Conseil Général de l'Hérault. Celui-ci, qui n'intervenait à l'origine dans le projet de Loupian que sur l'équipement, envisage de devenir maître d'ouvrage de l'opération

Définition du projet

Le CCE assurera une vocation départementale pour une structuration du réseau de l'Hérault. Il conservera de façon rationnelle et adaptée les collections archéologiques du département de l'Hérault et les mettra à disposition des chercheurs et de la population. Il participera aussi à l'animation du réseau départemental de valorisation du patrimoine archéologique en relation avec les musées de l'Hérault.

En plus de sa fonction départementale, le centre de conservation et d'étude de l'Hérault est appelé à jouer un rôle particulier à l'échelle régionale, notamment dans le domaine de la recherche.

L'implantation à Saint-Jean-de-Védas est dans cette option particulièrement intéressante étant donné sa place centrale au sein de la région Languedoc-Roussillon ainsi que sa proximité avec l'université de Montpellier et une des principales UMR d'archéologie en France (UMR 5140). Le dynamisme de cette UMR constitue un point d'appui important pour le CCE qui a ainsi vocation à développer une articulation forte avec la recherche, notamment en devenant un espace d'accueil des étudiants de l'université (espace de « travaux pratiques »)¹.

Le projet de CCE s'intègre dans la politique régionale de gestion des mobiliers, fondée sur la constitution d'antennes départementales. Celles-ci ont vocation de conserver les objets provenant des fouilles préventives et programmées réalisées sur des sites non équipés en musées. Elles disposent d'une importante capacité de stockage suffisante pour permettre la suppression des petites structures devenues inutiles.

La particularité du projet de CCE en Languedoc Roussillon réside dans la prise en compte des Monuments Historiques. Pour ce faire, il apparaît pertinent de développer dans la région pilote du Languedoc-Roussillon une méthode expérimentale. Le Conservateur Régional des Monuments Historiques est intéressé par cette expérimentation à mener, par exemple sur quelques projets d'aménagements du Conseil Général de l'Hérault, en travaillant sur :

- plusieurs cas de figure : dépose d'urgence / récupération de matériaux issus des chantiers de restauration ou de réaménagement ;
- les différentes phases : préparation du chantier / étude / post-étude ;
- les diverses interventions : analyse et étude / création d'une documentation / premier tri / constitution de matériauthèque.

Définition des besoins

Le programme de base comprend des fonctions permettant de répondre aux missions centrales de traitement, conservation, d'étude et de valorisation. Il représente un équipement de 1 880 m² utiles.

¹ Appui sur l'exemple de l'unité archéologique de Saint-Denis qui comprend une salle de travaux pratiques pour accueillir les étudiants de l'université Paris I.

Des options ont également été dessinées :

- option 1 : salle de conférence
- option 2 : service Patrimoine (le Conseil Général envisage de créer un service dédié au patrimoine et à l'archéologie préventive qui comprendrait 15 personnes)
- option 3 : conservation préventive
- option 4 : atelier de restauration
- option 5 : hébergement

Localisation du projet

La commune de Saint-Jean de Védas est située à proximité de Montpellier. Le site est implanté dans la ZAC de la Condamine, à proximité immédiate de grandes enseignes de distribution. Il est accessible en tramway depuis Montpellier, une station étant implantée en bordure de parcelle. L'achat du terrain, actuellement non viabilisé, représenterait un coût peu élevé. Le Département procéderait à son acquisition une fois le programme de l'opération est validé.

Le terrain présente une réserve foncière importante. La superficie retenue pour le projet est de 8 000 m², ce qui laisse la capacité d'agrandir ultérieurement la structure.

Personnel

Le Conseil Général sera le gestionnaire de la structure. Pour autant, l'Etat participera au fonctionnement par la mise à disposition d'un agent du SRA et une contribution financière aux dépenses d'exploitation.

La collaboration avec le Conseil Général de l'Hérault devrait permettre de faire fonctionner le CCE de l'Hérault avec des personnels spécialement affectés, à savoir :

- un agent Etat (technicien archéologue),
- un assistant de conservation (service patrimoine culturel du Département) avec un profil de « régisseur » et des compétences en conservation préventive,
- un enseignant à temps partiel pour les actions pédagogique et la valorisation,
- un gardien (employé par le Conseil Général).

Partenaires financiers du projet

Le projet de CCE est pris en charge par le Conseil Général et l'Etat.

Projet de CCE en Corse

Ce projet a fait l'objet d'une étude de la part d'abcd dans le cadre de sa mission sur la programmation pour la mise en place du réseau national des CCE. La Corse a été retenue par le Ministère comme région pilote pour le projet de CCE. Abcd a remis une note en avril 2008.

Contexte

La Région Corse ne compte qu'un seul dépôt conventionné avec une collectivité territoriale, celui de Sartène. Elle comprend des dépôts placés sous la responsabilité du SRA.

Le dépôt de fouilles de Sartène, créé en 1967, est installé dans une ancienne maison d'arrêt. En 1977, une partie du dépôt est transformée en musée départemental de préhistoire corse et d'archéologie. Il présente :

- une vocation régionale en préhistoire dans la mesure où il centralise les produits de fouilles conduites en Corse, à l'exception des micros régions de l'Alta Rocca et d'Aléria qui possèdent des musées de site ;
- une vocation départementale pour les périodes classiques et médiévale, et pour l'archéologie sous-marine.

Conservant actuellement plus de 250 000 objets, il est peu opérationnel du fait de l'exiguïté des locaux en attendant l'ouverture du nouveau musée.

Les représentants de l'Etat ont placé des mobiliers archéologiques dans deux sites d'Aléria :

- la maison Caminati : elle se trouve aujourd'hui dans un état avancé de délabrement (ouvertures des fenêtres en étage, exposition aux intempéries, absence de gouttières et infiltrations d'eau, gonflement des murs, élargissement de fissures, dégradation des ouvertures de fenêtres et des planchers en bois, multiplication des végétaux qui accentuent les dégradations, ...) et le mobilier archéologique stocké est en danger ;
- le dépôt du pénitencier : ce dépôt sauvage découvert en juin 2007 à proximité de la maison Caminati, dans le pénitencier de Casabianda, contient du mobilier conservé dans des conditions totalement inadéquates (ouvertures au niveau des fenêtres, mobilier recouvert de fiente de pigeons, absence de sécurisation du site contre le vol jusqu'à la redécouverte du dépôt bien qu'il se trouve dans le périmètre sécurisé du pénitencier).

Il est donc urgent de déménager ces mobiliers et d'engager un chantier des collections (inventaire, tri, conditionnement).

Une spécificité corse réside dans le fait que la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) bénéficie de compétences élargies en matière culturelle, notamment pour les musées, l'archéologie et le patrimoine.

Une autre est de comprendre trois musées archéologiques, gérés par les deux départements de l'île : le musée départemental de la préhistoire corse à Sartène (en restructuration), le musée départemental d'archéologie de l'Alta Rocca à Lèvie et le musée départemental Jérôme Carcopino à Aléria.

Définition du projet global de CCE en Corse

Le projet défini avec le SRA repose sur la structuration du réseau de CCE de manière éclatée en s'appuyant sur des musées à vocation territoriale. Nous distinguons, d'une part, des CCE définis comme des équipements à vocation territoriale (échelle départementale) et, d'autre part, des antennes dédiées à des types de mobiliers (issus de l'archéologie sous-marine) ou à un site majeur :

- un CCE à Sartène : couplé avec le musée départemental, cet ensemble rassemble les fonctions de conservation, de traitement, d'étude et de valorisation ; il présente une vocation départementale (voire régionale en l'absence de musée d'archéologie sous marine) ;
- un CCE à Lucciana : intégré dans le futur musée de Mariana, il comprend les fonction de conservation, de traitement, d'étude, de conservation préventive et de valorisation ; si le musée de site affiche une vocation locale, le CCE doit développer une vocation départementale pour la Haute Corse ;
- une antenne à Aléria : le pôle archéologique et patrimonial d'Aléria présente les fonctions d'un CCE (conservation, étude et valorisation des mobiliers issus du site) mais a une vocation territoriale restreinte au site ;
- éventuellement, une antenne à Lecci dédiée à l'archéologie sous-marine : le centre d'étude et de recherche, potentiellement associé à un musée, développe une vocation régionale mais pour les seuls mobiliers issus de l'archéologie sous-marine.

Localisation du projet

Le projet de CCE est éclaté en plusieurs lieux :

- le CCE de Sartène est implanté dans l'ancienne maison d'arrêt, en contiguïté avec le nouveau musée qui sera installé dans l'extension contemporaine ;
- le CCE de Lucciana se trouvera au sein du nouveau musée de Mariana ;
- l'antenne d'Aléria sera implantée dans la maison Caminati sous réserve de sa restructuration et dans le pénitencier de Casabianda.

Personnel

Les CCE, intégrés dans des musées départementaux, seront gérés au quotidien par le personnel du Conseil Général, en concertation avec la DRAC.

Partenaires financiers du projet

Les montages financiers ne sont pas finalisés. Les partenaires potentiels sont : la CTC, les Départements, les communes.

Projet de CCE à Bibracte

Les présentes données ont été recueillies lors d'une visite du centre archéologique européen (18 février 2008) et à partir des documents remis par le SRA et le Centre à la DAPA (mars 2008).

Contexte

La situation de la Bourgogne en matière de dépôts de fouille est critique. Elle repose sur une multitude de dépôts anciens attachés à des sites étudiés par le passé dans le cadre de l'archéologie préventive, saturés et souvent inadaptés, aux statuts divers et dans lesquels le mobilier entreposé n'est pas inventorié dans la plupart des cas. Ces dépôts ne peuvent pas recevoir les mobiliers résultant des opérations d'archéologie préventive.

Le SRA ne dispose pas de personnel pour la gestion des collections et n'est propriétaire que d'un unique dépôt de fouille. Ce dernier situé à Passy (nord de l'Yonne) est partiellement mis à disposition de l'INRAP en contrepartie d'espaces de stockage dans la base INRAP de Sennecy-les-Dijon. Face aux capacités restreintes du dépôt de Passy, le SRA a cherché à monter plusieurs projets, notamment avec la ville de Dijon, mais aucun d'entre eux n'a pu voir le jour.

En l'absence de structure adaptée pour accueillir les mobiliers, les opérateurs d'archéologie préventive accumulent les séries issues des fouilles, constituant ainsi un « passif » à absorber, estimé à 100 m³.

Définition du projet

Cette situation d'urgence du SRA a rencontré le souhait du centre archéologique européen de Bibracte de se doter de nouveaux espaces. Les deux entités ont donc réfléchi à la possibilité de mutualiser les moyens humains techniques dans le cadre d'un projet de Centre de Conservation et d'Etude (CCE) qui prendrait place sur le site du Centre de Bibracte.

Ce dernier possède déjà les équipements traditionnels de recherche, de conditionnement et de conservation des mobiliers de fouille. Il présente également des capacités de traitement du mobilier fragile, en particulier le métal, avec un laboratoire de stabilisation. Il propose aux chercheurs des espaces d'étude sur les mobiliers (5 salles de travail), ainsi qu'une bibliothèque. Cette offre est couplée avec un système d'hébergement (afin de résoudre la problématique de l'isolement géographique relatif du centre). La gestion des collections archéologiques est assurée efficacement par une équipe de deux permanents. Enfin, le centre archéologique européen est associé à un musée qui offre une présentation possible des séries archéologiques.

L'intérêt du projet de CCE à Bibracte repose ainsi sur la présence d'une équipe expérimentée et reconnue, bénéficiant d'équipements structurants pour l'étude, la recherche et la mise en valeur.

Le projet porte sur la construction d'espaces pour l'accueil des collections, leur conservation et leur étude, en extension du centre archéologique, afin de répondre à l'urgence de la situation générale des dépôts archéologiques en Bourgogne. Il s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et

une optimisation du fonctionnement du Centre avec une utilisation renforcée des espaces en dehors des périodes de fouille. Le SRA de Bourgogne deviendrait co-utilisateur des locaux. Une convention entre la DRAC (SRA) et le centre archéologique fixera les modalités de fonctionnement et de gestion du CCE.

Enfin, le projet de CCE s'intégrera dans l'EPCC qui vient d'être mis en place. Cette structure juridique existante permet d'asseoir les conventions qui seront conclues entre partenaires.

Définition des besoins

Le projet élaboré par le SRA présente trois types d'espaces :

- un espace de conservation des collections inertes ne nécessitant pas de conditions atmosphériques particulières, sur une superficie d'entre 850 m² et 1 200 m² (contenance de 8 000 curvers et 70 palettes) ;
- une zone à atmosphère contrôlée pour les objets métalliques et les matériaux fragiles, sur une superficie de 30 m² minimum ;
- un espace d'accueil, de manutention et de travail de 50 m² minimum.

Il semble aussi nécessaire de prévoir des bureaux pour la gestion des mobiliers et leur étude (120 m²).

Cette définition de ces besoins repose sur l'estimation des mobiliers accumulés par les opérateurs en archéologie préventive, celle du passif actuel et celle de l'accroissement des collections durant les dix prochaines années pour l'activité archéologique régionale.

Les espaces de conservation « Etat » seront distincts de ceux du Centre. Les mobiliers provenant du SRA et des opérateurs ne sont pas soumis au même système d'inventaire et de marquage que ceux de Bibracte.

Le Centre profitera de la réalisation de cette extension pour engager une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et du confort d'été, avec une démarche de haute performance énergétique. Ce programme d'amélioration sera financé en direct par Bibracte.

Le centre a aussi exprimé des besoins à intégrer sur le long terme : extension de la bibliothèque, agrandissement des espaces de conservation (de l'ordre de 350 m²), extension des espaces d'archivage et de stockage des publications et provision pour créer de nouvelles salles d'étude en fonction de l'utilisation prévisible par les opérateurs.

Localisation du projet

Le CCE serait créé dans une extension du Centre archéologique européen de Bibracte. Ce projet suppose une restructuration partielle des espaces du Centre (extension de certaines fonctions dans le bâtiment actuel et insertion d'autres dans le nouveau bâtiment).

Le Centre a travaillé avec les architectes (agence de P-L. Falocci) qui avaient réalisé le projet architectural initial pour étudier la faisabilité de l'extension.

Esquisse de l'extension du centre européenne de Bibracte par un CCE²



ESQUISSE EXTENSION DE LA BASE GLUX-en-GLENNE	PERSPECTIVE		MAITRISE D'OUVRAGE BIBRACTE Centre Archéologique Européen 58370 Glux-en-Glenne
		ind 0	ARCHITECTURE, URBANISME ET PAYSAGE PIERRE-LOUIS FALOCI 9, Bd PORT ROYAL 75 013 PARIS TEL: 01 43 57 72 44 FAX: 01 45 35 00 59
	06/06		

Personnel

Le CCE est géré par le personnel du centre archéologique. Les chercheurs souhaitant étudier du mobilier entreposé dans l'espace de conservation « Etat » sont reçus par le personnel du Centre via une convention.

Il semble nécessaire de prévoir des postes supplémentaires : un gestionnaire des collections et un documentaliste (notamment pour gérer la photothèque).

Les agents du SRA, sans être présents en permanence, peuvent participer au reconditionnement des mobiliers, voire à l'accueil des chercheurs.

Partenaires financiers du projet

Une estimation financière du projet a été réalisée en interne par le centre : achat du foncier (parcelle pour l'extension), coût construction, charges pour les équipements et le mobilier. Cette première approche porte sur une enveloppe de l'ordre de 2 190 000 euros TTC.

² Esquisse réalisée par Pierre-Louis Falocci, février 2008.

Photos du Centre archéologique européen de Bibracte



Musée



Centre archéologique européen



Salle d'étude mise à disposition des archéologues



Salle de préparation avec des bacs de lavage, des rayonnages et un espace de marquage



Salle de restauration et de stabilisation avec postes de sablage



Salle de prise de vue



Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008



Espace de réserve, conditionnement des mobiliers stables dans de grandes boites ou des sacs en plastique, espace spécifique pour les objets métalliques avec contrôle de l'humidité et conditionnement particulier



Réserve lapidaire et bacs pour les bois gorgés d'eau



Bibliothèque du centre avec ouvrages en libre accès



Réserve pour la documentation scientifique et les archives de fouille



Stockage des matériels de fouilles, dont les cabanes de chantier

Projet de dépôt de fouilles archéologiques de Soissons

Cette fiche a été établie à partir des entretiens téléphoniques auprès du conservateur du musée de Soissons et du SRA Picardie (mai 2008), ainsi que des documents fournis par le conservateur (datés de février 2008).

Contexte

Les structures archéologiques de Soissons souffraient d'un grave problème de stockage de mobilier archéologique qui nuisait à leur bon fonctionnement et à leur capacité de développement.

Un dépôt de fouille établi au Centre archéologique de Soissons (DRAC Picardie) depuis 1985 (200 m²) était saturé et handicapait les restructurations nécessaires au bâtiment pour y accueillir les équipes de l'INRAP et du CNRS. Une superficie de 200 m² supplémentaires a été dégagée dans l'Arsenal-musée de Soissons voisin pour désengorger le dépôt de fouille en 1999. Les réserves improvisées du Musée dans différents lieux nécessitaient un espace unique de conservation. Les besoins du Centre d'études des Peintures Murales Romaines demandaient aussi le dégagement de certaines surfaces (100 m²) dans des bâtiments gérés par le Musée (Arsenal et logis de l'abbé).

Les surfaces mobilisées irrationnellement par les nécessités de stockage handicapait les bâtiments existants sur le site de Saint-Jean-des-Vignes.

Historique du projet

La réalisation d'un bâtiment de 1 000 m² a été décidée pour résoudre la question du stockage et permettre de meilleures conditions de conservation et de recherche des collections archéologiques. Il s'agissait aussi de rationaliser le fonctionnement des structures archéologiques basées sur le site de Saint-Jean-des-Vignes, dans le cadre du projet de site défini par M. TH. Algrin, architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

Cet équipement rationnel destiné au matériel archéologique a été mis en évidence, en 1999, par une étude concernant le recensement des dépôts archéologiques menée par la D.R.A.C de Picardie. Les conclusions de ce rapport ont permis d'inscrire au Contrat de plan 2000-2006 « la réalisation d'une réserve visitable de fouilles archéologiques par département ».

L'importance des structures archéologiques existantes - DRAC, CNRS, INRAP, Universités regroupées au Centre Archéologique Départemental et au Centre d'Etudes des Peintures Murales Romaines (CEPMR), Musée - et l'activité archéologique de terrain permanente ont fait de Soissons la ville désignée par l'Etat, la Région Picardie et le Département de l'Aisne pour cette réalisation.

En 2005-2006, la Ville de Soissons, avec le concours de la DRAC de Picardie, a fait réaliser une étude de faisabilité par le cabinet B-L Associés. Cette étude a été pilotée par les différents partenaires du projet : Musée, DRAC, CEPMR associés aux financeurs publics que sont l'Etat, la Région, le Département et la Ville.

A la suite d'un appel à concours, le choix du jury s'est porté sur une création contemporaine proposé par K-architectures, Karine Herman, lauréate 2004 des nouveaux albums des jeunes architectes. Ce projet est actuellement dans sa phase PRO. La construction devrait commencer à l'automne 2008.



Initialement baptisé Dépôt de Fouilles Archéologiques de Soissons, cet équipement correspond au concept de Centre de Conservation et d'Etudes défini récemment.

Définition du projet

Pour l'étude de faisabilité, un cahier des charges a été proposé et discuté pour faire du bâtiment :

- un espace adapté pour la conservation et l'étude du matériel archéologique en liaison avec les structures de recherche installées sur le site,
- un espace d'animation et de médiation pour le public.

Le CCE n'est pas un musée. C'est avant tout un lieu de stockage et d'études de matériel archéologique. Il contiendra l'ensemble du matériel archéologique appartenant à l'Etat issu des fouilles archéologiques réalisées dans l'Aisne, le matériel archéologique dévolu ou en cours de dévolution au musée municipal et un espace de stockage temporaire de matériel archéologique en cours de traitement et d'étude par le centre d'Etudes des peintures Murales de Soissons.

Une galerie d'exposition permettra au public de visualiser les plus beaux éléments lapidaires gallo-romains (statuaire, stèles funéraires, éléments d'architecture etc...) et médiévaux (statuaire et éléments architecturaux de Saint-Jean-des-Vignes), des grands panneaux de peintures murales antiques et divers éléments archéologiques en fonction de l'actualité de terrain des fouilles de la Vallée de l'Aisne. Le public pourra observer l'activité archéologique d'étude et de classement du mobilier archéologique.

Un espace de médiation accessible au public offrira des animations ponctuelles encadrées par les services éducatifs du Musée et du service de l'Architecture et du Patrimoine. Il permettra aussi ponctuellement l'accès du public à des opérations portes ouvertes liées à de petites expositions temporaires, des opérations nationales (journées de la Recherche, journées du Patrimoine, Nuit des Musées etc...), des séminaires de recherche.

Cette ouverture vers le public, relayée par le musée qui assurera avec ses partenaires utilisateurs le fonctionnement du Centre (accès des chercheurs, visites guidées thématiques, journées nationales des musées et du Patrimoine) offrira une offre culturelle supplémentaire au site en cohérence avec le site de l'ancienne abbaye Saint-Jean-des-Vignes géré par le Musée.

La construction d'un CCE à Soissons, sur le site de Saint-Jean-des-Vignes répondrait à une logique de développement du site et des structures archéologiques qui y travaillent. L'objectif est d'affirmer un Pôle patrimonial à Saint-Jean-des-Vignes regroupant Musée, Archéologie, Beaux-Arts, Archéologie, Histoire, Recherche, Restauration, Architecture et Patrimoine.

Définition des besoins

Le bâtiment est conçu en 6 zones :

- une galerie d'exposition (espace extérieur couvert de 95 m²) : accès libre,
- un espace d'études et d'archives (89 m²) : accès réservé chercheurs-archéologues, INRAP, Service Départemental de l'Archéologie, Universitaires,
- un espace de médiation (80 m²) : accès réservé Service éducatif du Musée et Animation du Patrimoine, CEPMR et INRAP,
- un espace de réserve Musée (153 m²),
- un espace de réserve DRAC-SRA (497 m²),
- un espace de réserve CEPMR (195 m²).

Les réserves par entités sont complétées par une réserve sèche (20 m²).

L'équipement intègre également une cour de service (135 m²), des locaux de services (44 m²) ainsi que des espaces logistiques et techniques (115 m²). Il représente une superficie totale de 1 300 m².

Chaque utilisateur sera responsable de son espace de stockage en terme de gestion (inventaire, localisation, entrée et sortie du matériel, accueil des chercheurs). Il est à rappeler que le matériel ou collections auront un statut bien défini à leur entrée dans le CCE. Le propriétaire devra être clairement identifié :

- propriété Ville de Soissons pour le Musée,
- propriété Etat pour la DRAC,
- propriétés diverses pour le matériel CEPMR en dépôt pour études.

Les opérateurs archéologiques (INRAP, Service Départemental de l'Archéologie de l'Aisne et autres) sont responsables du matériel archéologique dans leurs locaux (Centre archéologique de Soissons pour l'INRAP et Conseil Général à Laon pour le Service Départemental de l'Archéologie de l'Aisne) pour une durée de deux ans avant le reversement du matériel inventorié à l'Etat (DRAC-SRA).

Les partenaires utilisateurs permanents sont :

- le Musée de Soissons,
- le Ministère de la Culture (DRAC - Service Régional de l'Archéologie),
- le Centre d'études des peintures murales romaines (CNRS-APPA).

Les partenaires utilisateurs occasionnels sont :

- l'INRAP,
- le Service Départemental de l'Archéologie de l'Aisne,
- les chercheurs et universitaires,
- le Service éducatif du Musée,
- le Service de l'Architecture et du Patrimoine (intervenants, guides).

Localisation du projet

Le site de Saint-Jean-des-Vignes où sont basées les structures partenaires (DRAC, CNRS, INRAP, Centre Archéologique Départemental, Centre d'Etudes des Peintures Murales Romaines, Musée) et où se projette l'installation des collections permanentes du musée (Archéologie et Beaux-Arts) à l'Arsenal (PSC en cours) semble être le site idéal pour accueillir le projet.

La ville ne disposait pas d'espaces nécessaires à cet usage et a été décidée la construction sur le site.

Les différents initiateurs du projet ont admis que le terrain le plus approprié serait situé au nord de l'Arsenal sur le site de l'ancienne Abbaye Saint-Jean-des-Vignes. La construction devait être en partie enterrée pour s'inscrire le plus modestement dans l'espace et le site. La proximité de l'Arsenal et du site médiéval nécessitait un traitement architectural sobre mais de qualité.

Personnel

Le fonctionnement du CCE sera assuré par la Ville de Soissons. Le CCE sera dirigé par le Conservateur du Musée (Conservateur du Patrimoine). Il devrait être assisté d'un Régisseur des Collections (régisseur scientifique – assistant qualifié de conservation ou assistant de conservation - poste à créer) pour assurer l'inventaire et son informatisation, participer à la mise en place des activités de l'établissement, la gestion des archives de fouilles, la recherche documentaire, participer à la préparation et la réalisation des expositions,

La régie technique sera assurée par l'équipe technique du Musée.

L'entretien du bâtiment sera pris en charge par la Ville de Soissons (Services Techniques : fonctionnement technique et nettoyage).

Les activités de médiation tournées vers les publics seront organisées par le Service éducatif du musée et le Service de l'architecture et du patrimoine en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

En tant qu'utilisateurs et/ou financeurs, les partenaires du projet seront associés au bon fonctionnement du CCE. Chaque partenaire devra distinguer un interlocuteur privilégié pour le CCE.

Les utilisateurs du CCE pourront à terme détacher du personnel en fonction de leurs besoins de fonctionnement au Centre.

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA – DRAC de Picardie) pourra assurer, pour ses collections, par un agent DRAC (SRA) basé à Soissons, la responsabilité scientifique et technique de l'accueil des chercheurs et des étudiants et l'accès au matériel d'étude.

Partenaires financiers du projet

Les partenaires financiers sont :

- la Ville de Soissons et la Communauté d'Agglomération,
- le Ministère de la Culture,
- le Conseil Régional de Picardie,
- le Conseil Général de l'Aisne.

Le projet, qui sera réalisé en une phase unique de travaux, a été divisé en deux tranches financières :

- plus de 1,2 M€ HT pour la tranche 1 ;
- presque 1,7 M€ HT pour la tranche 2.

Projet de centre départemental de conservation du patrimoine dans le Lot

Cette fiche a été établie sur la base d'un entretien téléphonique avec Eric Labastie (Mission Archéologie, Paléontologie et Ethnographie du CG du Lot) en mars 2008 et à partir des documents fournis par ce service.

Historique du projet

A l'origine, le projet portait sur la création d'un dépôt archéologique départemental. Au regard du panorama local, il a été élargi dans son concept à un « Centre départemental de conservation du Patrimoine » comprenant un dépôt archéologique et une réserve externalisée des équipements muséographiques à vocation archéologique et ethnographique. Ainsi le projet initial centré sur l'archéologie s'est-il ouvert vers la paléontologie et l'ethnographie.

Une étude de programmation a été lancée entre 2005 et 2008 pour la définition du projet culturel, la pré programmation, l'étude quantitative en conservation préventive, l'analyse des scénarii d'implantation, le phasage de l'opération, le programme technique détaillé (rendu en avril 2008).

Le calendrier prévisionnel prévoit le recrutement d'un mandataire pour la conduite de l'opération, puis le lancement du concours d'architecture (fin 2008).

Contexte

Tout d'abord, le contexte local est caractérisé par la richesse du patrimoine archéologique. La situation dans le Lot est marquée par une recherche importante dans le cadre de l'archéologie programmée (département avec le plus grand nombre de fouilles de ce type dans la Région Midi-Pyrénées). Le territoire comprend un tissu associatif dynamique avec une production forte en matière de recherche archéologique.

Cependant, on observe des lacunes dans les musées, malgré la présence de 4 musées archéologiques sur le territoire, labellisés DMF : musée de préhistoire de Cabrerets, musée Armand Viré à Luzech, musée d'Uxellodum à Martel et musée de Vayrac. Beaucoup se trouvent dans une situation difficile : absence de réserves adaptées, de personnel qualifié, d'inventaire. Si un conservateur départemental des musées gère les établissements appartenant au Conseil Général et concernant les Beaux-Arts, il intervient peu pour les musées d'archéologie et d'ethnographie. L'état des lieux des musées est à compléter par l'existence de 3 musées ethnographiques, structures associatives non labellisées DMF.

Actuellement, de nombreuses initiatives des collectivités locales (communes et intercommunalités) se font jour pour des projets de création d'équipements (musées ou centres d'interprétation) et de valorisation de sites archéologiques. Il existe des partenariats locaux fortement implantés entre le Conseil Général et des collectivités pour un accompagnement scientifique et technique en l'absence de personnes qualifiées dans les équipements (à l'exception de médiateurs)³.

³ Par exemple, pour les musées de Cabrerets et de Luzech, le Département a apporté son assistance pour la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC) et du programme muséographique. Pour une structure intercommunale qui a aménagé un archéosite (centre

Définition du projet

Le Conseil Général a souhaité définir un schéma directeur en matière de conservation du patrimoine archéologique, paléontologique et ethnographique, avec la création d'un équipement ressources de conservation et d'étude.

Le principe présidant à la mise en œuvre de ce schéma consiste à rassembler et fédérer l'ensemble des partenaires pour construire une offre touristique et culturelle de qualité sur le territoire.

Plusieurs objectifs ont été assignés au réseau archéologique et paléontologique départemental :

- apporter une assistance scientifique et technique aux initiatives locales ;
- faciliter la circulation et la redistribution des collections sur le territoire ;
- favoriser l'émergence d'un maillage archéologique et paléontologique ;
- développer des échanges d'information, d'expérience et de savoirs.

Le centre départemental de conservation du patrimoine est au cœur de ce dispositif et devra atteindre 4 objectifs :

- rassembler les collections lotoises dispersées dans et hors du département ;
- offrir aux chercheurs, professionnels et amateurs, et aux associations un espace de travail et d'étude ;
- développer la diffusion de ces ressources sur l'ensemble du territoire ;
- structurer un réseau de valorisation du patrimoine archéologique et paléontologique.

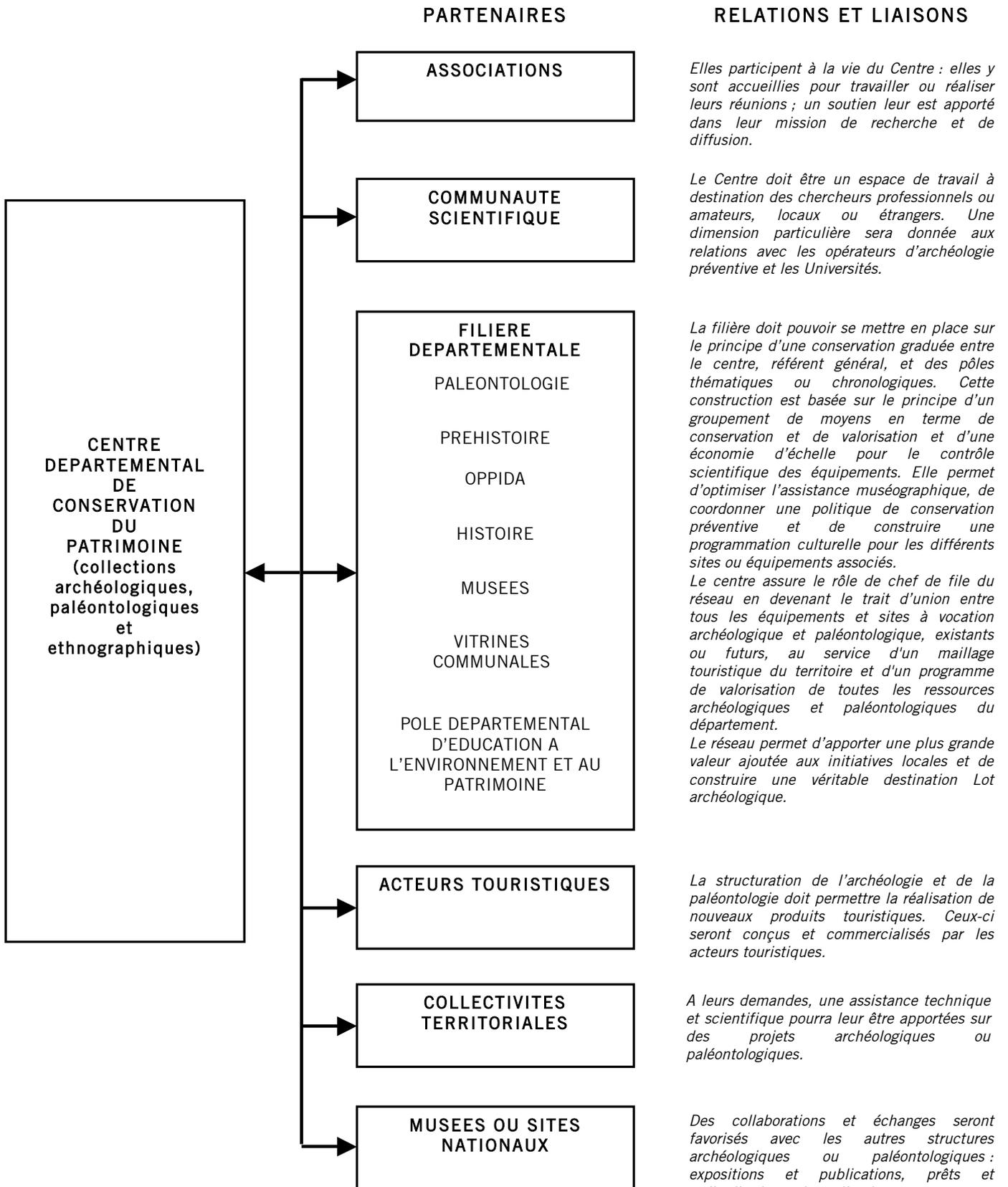
Pour ce faire, le Centre aura 3 vocations :

- conservation du mobilier dans des conditions adaptées (bâtiment avec une forte inertie) ;
- accessibilité pour l'étude par l'accueil de publics spécialisés (chercheurs amateurs et professionnels), et non du grand public ;
- redistribution des collections pour la valorisation : création d'expositions temporaires dans les musées ou dans d'autres lieux, mouvement des mobiliers vers les expositions permanentes des musées partenaires

Le Conseil Général a engagé un niveau supérieur dans sa réflexion avec la conservation des sites archéologique, d'où une maîtrise foncière des sites stratégiques à l'échelle départementale.

Enfin, le Département envisage de créer un service opérationnel agréé. L'équipe archéologique serait alors attachée au Centre pour maîtriser la chaîne opératoire.

Partenariats : relations et liaisons entre les différents partenaires et le Centre



Définition des besoins

Les espaces mutualisés avec le musée :

- service de restauration (120 m²),
- espace d'exposition temporaire,
- espaces d'animation : ateliers pédagogiques (75 m²),
- espaces de gestion et de maintenance (200 m²).

La fonction de Conservation concerne les collections aujourd'hui éclatées (dépôts SRA à Toulouse, chez des chercheurs, à l'université, dans des communes, dans des musées) et regroupées dans le futur centre. Les superficies ont été estimées avec une marge pour l'enrichissement des collections issues des fouilles programmées et préventives.

La réserve archéologique aura une superficie de 760 m², celle des collections ethnographiques de 470 m². Sont également prévus des espaces de traitement (enregistrement et conditionnement, remontage, quarantaine, restauration) et des espaces d'étude (bureaux, documentation, consultation, réserves administratives). Les superficies totales du centre avec les espaces mutualisés s'élèveraient à 2 050 m².

Localisation du projet

Le site d'implantation retenu se trouve sur le domaine départemental de Cuzals (à Sauliac-sur-Célé) qui accueille déjà un musée d'ethnographie en plein air (musée du Lot), dont le Département a pris la gestion.

Le Conseil Général a décidé d'intégrer le centre au cœur du musée, avec un nouveau bâtiment collé à l'existant et avec la création d'espaces mutualisés.

Personnel

Il est prévu une équipe de 5 à 8 personnes pour le Centre en complément de l'équipe du musée pour la gestion administrative, l'accueil et la médiation (5 permanents et 3 vacataires pendant la période d'ouverture au grand public).

Partenaires financiers du projet

Le Conseil Régional est associé à la démarche et est membre du comité de pilotage.

La politique conjointe de la Région et du Département sur le Patrimoine devra prochainement être contractualisée dans une convention triennale et le projet de Centre est inscrit comme une opération relevant de cette politique.

Les collectivités locales propriétaires de collections et d'équipements muséaux, associées à la démarche, participeront à un conseil de prospective et d'orientation. Elles ne participeront pas financièrement au projet.

Coût du projet

Le coût travaux HT est estimé à 4 200 000 euros, dont 1 200 000 euros pour la réhabilitation du Musée et 3 000 000 euros pour la création du Centre.

2. Exemples intéressants de médiation culturelle

CAP'Archéo et Centre archéologique de Pessac

Cette fiche a été établie à partir d'un entretien téléphonique avec la coordinatrice de Cap'Archéo (mai 2008) et des documents envoyés par ce service.

Historique

La création d'activités pédagogiques autour de l'archéologie, a été dans un premier temps initiée par une volonté commune de la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde. La structure est installée depuis 1997 dans les locaux du centre archéologique départemental de Pessac, de l'Inspection académique de la Gironde et de la mairie de Pessac.

L'idée était de développer un concept culturel et éducatif novateur, destiné à différents publics et prioritairement au milieu scolaire : une approche de la démarche archéologique par des manipulations interactives, les plus proches de la réalité scientifique, dispensés par des professionnels, au sein d'une structure de recherche (laboratoire d'anthropologie des populations du passé, annexe de l'UMR 5199 de la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie de l'université de Bordeaux I) et d'un lieu de conservation des vestiges (dépôt archéologique de la Gironde).

Un scénario de base⁴, organisé autour d'un module de fouille historique, présente les périodes gallo-romaine et médiévale, dans un contexte urbain, avec une importante notion de stratigraphie. Ce module de fouille est une synthèse du type de vestiges pouvant être trouvés dans la région Aquitaine, présentant le plus souvent possible de réels vestiges ou des moulages de très bonne qualité. Ce scénario est basé sur la découverte de la démarche archéologique (prospection, recherche documentaire, fouille, étude de post-fouille) à travers l'histoire de Bordeaux, mais peut être proposé pour n'importe quel établissement en raison de la finalité recherchée (compréhension de la démarche, découverte de l'organisation de l'archéologie, protection du patrimoine, rencontre avec des professionnels...).

La thématique a été choisie en raison des visites potentielles sur les chantiers archéologiques de Bordeaux (ce qui est réalisé avec l'organisation des parcours fouilles) et du réseau existant de structures pouvant compléter les projets pédagogiques (structures de recherche, laboratoires, musées, offices de tourisme, cddp, crdp, services des archives,...).

⁴ élaboré par J .P. Lhomme (technicien au SRA), Y.Legay (conseiller pédagogique à l'inspection académique de la Gironde) et N. Chevalier (contractuelle AFAN).

En 1999, le Centre de Culture Scientifique et Technique, Cap sciences, a été missionné par les partenaires pour assurer le fonctionnement et le développement de ce centre éducatif, qui a trouvé le nom de Cap'Archéo. En raison des objectifs du contrat de plan Etat-Région, ce programme avec ces activités a été reconnu comme devant figurer dans le label des Centres d'Education au Patrimoine.

Définition du projet

Les objectifs de Cap'Archéo sont :

- sensibiliser les publics à la démarche, aux méthodes et aux techniques de recherche en archéologie, au travers d'approches ludiques, interactives, à partir de données scientifiques ;
- permettre des rencontres et des échanges avec les professionnels de la recherche sur leurs lieux d'activités (laboratoires, chantiers de fouilles, dépôts archéologiques) ;
- proposer des moyens d'appréhender la ville contemporaine et ses transformations à travers l'étude des traces du passé ;
- offrir une approche citoyenne pour le respect du patrimoine.

Le programme défini par un comité scientifique et technique s'articule autour de trois grands axes :

- des ateliers éducatifs en direction des scolaires (du primaire au lycée) et de l'extra-scolaire avec un accompagnement des projets, au Centre Archéologique à Pessac sous forme de jeux de rôle et d'enquêtes archéologiques ou bien dans les établissements scolaires avec des ateliers itinérants (découverte des sites, le métier d'archéologue, la céramique, la datation des sites archéologiques, le carbone 14...);
- des stages de formation pour les collégiens, pour le milieu éducatif (enseignants premier et second degré, conseillers pédagogiques, animateurs...), pour des étudiants en archéologie (licence et master), en médiation culturelle ou scientifique ;
- l'organisation de manifestations culturelles et scientifiques privilégiant la rencontre avec les chercheurs autour de la création et l'animation d'outils pédagogiques en relation avec des chantiers, des expositions ou des lieux culturels, et l'organisation d'opérations spécifiques pour les journées du patrimoine et la fête de la science.

Cette diversité d'action et de partenariats fait de Cap Archéo un outil des plus adapté à l'éducation au patrimoine archéologique et reconnu aujourd'hui tant au niveau aquitain qu'au niveau national : le programme est aujourd'hui « pôle expert » en région aquitaine pour le pôle régional de ressources sur l'archéologie urbaine, comprenant des missions de formation et d'expertise d'offre culturelle.

Définition des besoins

Pour accueillir ces activités, le Centre de Pessac comprend :

- un auditorium,
- un atelier laboratoire,
- un atelier de recherche documentaire,
- un atelier sépultures,
- un module de fouille (18 m²).

Personnel

Aujourd'hui, une équipe de deux archéologues-animateurs (une archéologue mise à disposition INRAP à mi temps et une médiatrice culturelle à mi temps) a pour tâche de faire fonctionner ce centre, d'élaborer, d'animer et d'évaluer des outils et des projets en collaboration avec le personnel de l'éducation nationale, les professionnels de l'archéologie, les universitaires, les collectivités et les structures culturelles locales.

Des animateurs (archéologues, étudiants en archéologie, histoire, médiation culturelle) sont employés sur l'année scolaire sur des emplois à temps partiel (l'équivalent d'un emploi à ¾ temps) pour réaliser les animations et participer à la création d'ateliers pédagogiques.

Par convention, l'INRAP s'investit dans le programme en mettant à disposition 23 jours ouvrés pour des archéologues en CDI, répartis dans la participation de plusieurs archéologues de terrain et d'infographiste, intéressés par le projet et appelés en fonction des besoins du programme et de leurs compétences.

Partenaires

Depuis 2005, une convention lie les différents partenaires qui fondent aujourd'hui le comité de pilotage de Cap'Archéo :

- la DRAC,
- l'INRAP,
- l'Education nationale (Rectorat de l'Académie de Bordeaux et Inspection Académique de la Gironde),
- le Conseil Général de Gironde,
- la Région Aquitaine,
- la Mairie de Pessac,
- le laboratoire d'anthropologie de l'Université de Bordeaux 1.

Des conventions particulières sont mises en place en fonction des projets avec les différents laboratoires des Universités de Bordeaux (maison de l'archéologie, Ausonius et CRP2A, IPGQ...) et les autres départements de l'Aquitaine.

Le comité de pilotage, pouvant intégrer plusieurs membres de chaque structure, assure le suivi financier et structurel.

Un comité scientifique et pédagogique valide, réalise annuellement les choix d'activités. Il peut inviter des personnalités de la recherche ou de la pédagogie en fonction des projets.

Le Centre Cap'Archéo à Pessac est exemplaire dans la mesure où il regroupe le dépôt archéologique de la Gironde (géré par la DRAC), une unité de recherche (le laboratoire d'anthropologie des populations du passé - LAPP) et une cellule de médiation.

C'est également un très bon exemple des actions de médiation pouvant être mise en œuvre pour une sensibilisation et une éducation au patrimoine archéologique. Il présente la particularité de mettre en contact direct le monde de la recherche et les scolaires. Cette réussite s'explique par le fait que ce volet de la médiation était intégré dès l'origine dans le projet et qu'il a été accepté par les chercheurs qui en sont un des moteurs.

La troisième clé de la réussite de ce Centre réside dans l'insertion dans un réseau dense de partenaires pour monter ensemble des projets pédagogiques et pour mutualiser les moyens, notamment humains.

Photographies du centre de Pessac



Module de fouille



Etude céramique



Etude documentaire



Module anthropologique



Atelier itinérant Carbone 14



Événementiel : Journées du Patrimoine et Fête de la Sciences

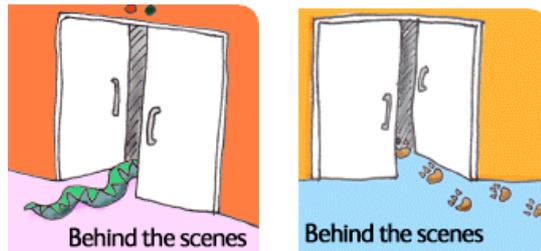
Darwin Center (Londres)

Le Muséum d'histoire naturelle de Londres s'est équipé d'un bâtiment récent et écologique – le Darwin Center – afin de stocker 22 millions de spécimens en bocaux et accueillir de nouveaux laboratoires.

Il organise des visites « Behind the scenes » (« Dans les coulisses ») pour permettre au public de comprendre l'intérêt de telles collections. Ces visites sont aussi l'occasion de discuter avec le public de la spécificité et de l'intérêt du travail des scientifiques, des nouvelles découvertes, des spécimens particuliers, ...



Vue du Darwin Center



Vignettes de publicité pour les visites des réserves

Deux types de visites sont proposés :

- un espace libre, ponctuellement ouvert au regard sur la réserve par la présence de vitres, avec des panneaux explicatifs et des animateurs dans des espaces prévus pour la médiation (voir photos ci-dessous),
- des visites dans les réserves, pour des groupes de 8 personnes, animées par des médiateurs.



Espace de visite libre (avec réserve visible)

3. Exemples intéressants d'équipements en conservation préventive

Principes généraux

L'objectif final est de faire en sorte que le mobilier archéologique soit une ressource qui pourra être (ré)étudiée, (ré)interprétée, (à nouveau) publiée et mise en valeur, et ce grâce à une gestion adéquate et une conservation à long terme des fonds.

Il semble qu'un des gages de réussite des CCE, en matière de conservation préventive, est de s'inspirer de la démarche actuelle des musées pour ce qui est de la conservation et des habitudes professionnelles. En effet, ces dernières années, un travail de fond sur les conditions de conservation en réserves a été réalisé dans les musées, et de nombreux projets de réserves externalisées ont été menés sous différentes formes (Valence, Marseille, Saint-Etienne, Lyon, Agen,...). Les réserves n'apparaissent plus seulement comme un lieu de stockage, mais aussi comme un lieu de traitement et d'étude des collections, et sont intégrées pleinement dans la chaîne de valorisation des collections (mouvement des œuvres pour exposition).

L'enjeu des CCE est d'améliorer non seulement les conditions de conservation, mais aussi la gestion du mobilier archéologique en vue de faciliter l'étude et la valorisation.

1/ Typologies de mobiliers

La spécificité du mobilier archéologique est d'être d'origines diverses, d'être trouvé dans des états de conservation différents, de devenir parfois instables en raison du changement de milieu (de la terre ou l'eau à l'air), et d'arriver au dépôt traité ou pas.

Il est essentiel, pour bien définir les besoins en conservation, d'étudier le mobilier archéologique qui est ou qui sera potentiellement présent dans le CCE et de déterminer les exigences en terme de climat, de manipulation, de stockage et même d'exposition.

Les différentes typologies présentes peuvent être :

Matériaux inorganiques

- Métaux
- Céramique
- Lapidaire
- Verre
- Mosaïques
- Enduits peints

Matériaux organiques

- Bois
- Cuir et peau
- Os
- Ivoire
- Textile

Matériaux secs – matériaux humides

Matériaux issus de fouilles sous-marines

Cinq groupes de sensibilité des matériaux peuvent être identifiés. Chaque groupe correspond à un espace de stockage différent pouvant nécessiter des conditions de conservation ou de gestion différentes :

- matériaux peu sensibles : mobiliers souvent en grand nombre et qui ne nécessitent pas un taux d'humidité relative (HR) ou une température spécifiques mais plutôt une stabilité la plus grande possible de la température et de l'humidité relative, comme la céramique, les coquillages, la faune, le lapidaire, les scories ;
- matériaux sensibles : qui demandent des conditions climatiques contrôlées et des conditions particulières de stockage, comme le cuir, le textile, les métaux, le verre dégradé ;
- restes humains : qui pourraient faire l'objet d'un stockage à part plus pour des raisons éthiques que pour des raisons de conservation, avec un climat stable et une HR adaptée ;
- matériaux gorgés d'eau et issus de fouilles sous-marines avant traitement : qui doivent obligatoirement être conservés dans des bacs remplis d'eau, en attendant un traitement ;
- prélèvements et échantillons pour analyse : qui pourraient faire l'objet d'un stockage spécifique.

Le climat est à définir en fonction de la nature des mobiliers/collections. En s'appuyant sur des exemples satisfaisants et pour des raisons économiques et de fonctionnement, il est nécessaire et possible d'envisager un traitement partiel des espaces en terme de climat.

Le climat des CCE est également à définir en fonction de l'implantation (localisation géographique et conditions climatiques extérieures) et du type de bâtiment (étanchéité et isolation du bâtiment) qui détermineront les équipements climatiques adaptés et dimensionnés.

Autant que possible, le bâtiment devra être conçu pour limiter au maximum les variations du climat (étanchéité et isolation du toit et des murs, pas de fenêtres dans les lieux de stockage, ...).

Pour les mobiliers peu sensibles au climat, on cherchera à obtenir une stabilité la plus grande possible de la température et de l'humidité relative. Si le bâtiment est suffisamment inerte et les conditions climatiques extérieures adéquates, l'espace commun regroupant les mobiliers moins sensibles pourra n'être traité qu'en terme de température. On cherchera à obtenir une température basse (à partir de 15°C) et des variations aussi lentes et limitées que possible.

Pour les mobiliers sensibles au climat, différents types de dégradations peuvent être dus à un climat inadapté (température trop élevée, humidité relative trop élevée ou trop basse, variations rapides ou de grande amplitude de l'humidité relative). Un contrôle de la température et de l'humidité relative paraît donc essentiel pour les mobiliers sensibles qui seront stockés dans des enceintes spécifiques, sèches ou humides.

Le métal devra être stocké dans une enceinte sèche : HR < 35%.

Les matériaux organiques (après traitement – non gorgés d'eau) devront être stockés dans une enceinte humide : HR = 55% +/- 5%.

Ce compromis ne doit pas faire oublier qu'il sera essentiel de toujours privilégier une stabilité maximum du climat. Il faudra donc trouver des solutions architecturales en ce sens. Une gestion raisonnée des équipements devra aussi être trouvée (par exemple : pas de mise en route du chauffage ponctuelle sous peine de risque de choc climatique ou de condensation mais un chauffage modéré permanent).

Cette question devra être débattue de manière collégiale par la profession. Des standards de besoins en conditions de conservation pour chaque typologie devraient être établis.

2/ La qualité de l'air

La pollution sous forme de particules (poussière) peut provenir de l'extérieur ou de l'intérieur du bâtiment (générées par le mobilier archéologique non dépoussiéré, la dégradation des matériaux de construction, le personnel). Elle pose non seulement un problème esthétique (taches, salissures, encrassement..) ou des risques d'abrasion, mais aussi des problèmes chimiques puisqu'elle est hygroscopique et a tendance à garder l'humidité en surface des objets. D'autre part, elle sert de « nourriture » ou d'appât pour certaines bactéries, insectes ou même rongeurs. Enfin, en cas d'humidité relative élevée et de confinement, les risques de développement de moisissures sont plus importants.

D'autre part, on peut trouver aussi dans les bâtiments une pollution chimique pouvant provenir de l'extérieur (polluants atmosphériques) ou de l'intérieur du bâtiment. Ces substances gazeuses agissent sur l'ensemble des matériaux, qu'ils soient d'origine organique (comme les textiles, papier, matériaux d'origine animale...) ou inorganique (comme le plomb, l'argent, les photographies argentiques, les coquillages, certains minéraux...), pouvant même les détruire entièrement (comme l'acide acétique détruit les perles fines par exemple). Les objets métalliques peuvent se ternir ou se corroder, les documents photographiques peuvent changer de couleur, certains matériaux organiques peuvent se tacher ou changer de couleur, devenir cassants ou fragiles.

La poussière et les polluants devront donc être éliminés au maximum en utilisant :

- des matériaux de construction et de finition ne générant pas de poussière, chimiquement neutres et stables dans le temps,
- des pièges à poussière (paillason, grilles, ...) à l'entrée du bâtiment,
- des filtres à particules et à polluants,
- un sas donnant sur les réserves,

et en mettant en place un plan de maintenance régulier et rigoureux de tous les équipements et des lieux.

3/ La lumière

On supprimera au maximum la lumière naturelle dans les espaces de conservation. La lumière artificielle devra être sectorisée pour permettre de n'allumer que la partie dans laquelle on travaille.

4/ Conditionnements et mobilier de rangement

Les typologies de conditionnements sont multiples. Ceux-ci seront choisis (en termes de dimensions, types et nature) en fonction de la nature des mobiliers archéologiques et du type de mobiliers de rangement, et ce afin :

- d'assurer une gestion facilitée et une rationalisation du rangement,
- de réduire les coûts,
- et de s'assurer de leur adéquation avec une conservation adaptée.

Ces conditionnements devront être marqués à l'extérieur de manière permanente et lisible (un protocole « standardisé » devrait être établi).

La question des matériaux constitutifs des conditionnements est cruciale. S'il est acceptable d'avoir des boîtes en carton acide (type kraft) pour des matériaux peu sensibles (céramique en bon état, petit lapidaire...), cela ne l'est pas pour des matériaux plus fragiles, comme les métaux qui sont sensibles aux émanations acides.

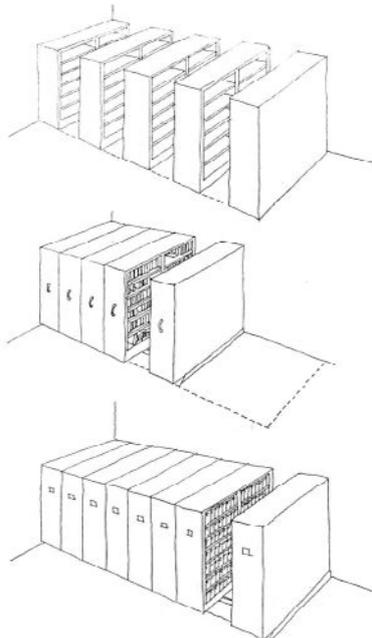
Pour certaines typologies de matériaux comme les métaux, des conditionnements étanches avec un matériau tampon (gel de silice par exemple) pourront être nécessaires. Si tel est le cas, une maintenance devra être organisée pour assurer le changement et la régénération du matériau tampon.

Des standards sur les types de conditionnements à utiliser pourraient être établis par la profession, en termes de matériaux, et de typologies de conditionnements.

Les types de mobilier de rangement sont variés, en terme de :

- matériaux constitutifs : métal (émailé, galvanisé, ...), bois, ...
- typologies de rangement : étagères, palettes sur rack, meubles à tiroirs, grilles, ...
- typologie de mobilier : mobile ou fixe, à porte ou sans, modulable ou pas, ...

Comparaison entre système fixe et mobile (Verner Johnson, E., J.C., Horgan J.C., (1980). La mise en réserve des collections de Musées. Paris. UNESCO)



Le mobilier de rangement sera choisi en fonction :

- des conditionnements (dimensions et typologies),
- des performances du bâtiment (générateur de poussière, local exigu),
- du mobilier déjà existant,
- du budget.

Il devra :

- faciliter l'accessibilité et la visibilité des mobiliers archéologiques,
- protéger les matériaux archéologiques en ou hors conditionnements et les objets,
- être stable chimiquement et ne pas générer de polluants,
- ne pas être réalisé avec des matériaux inadéquats (bois potentiellement infestés par exemple).

Museum of London

Les fonds archéologiques sont rassemblés dans un pôle de conservation externalisé, en périphérie de Londres. Celui-ci regroupe le rangement des fonds archéologiques, le service de documentation, des laboratoires de traitement des mobiliers, des espaces d'étude des mobiliers. Le personnel, soit 6 personnes ainsi que des bénévoles, gère ces fonds (mobilier et documentation) en étant en permanence sur place.

Une personne de l'équipe est chargée du tri-sélection, de la rationalisation du rangement et de la régie. Elle estime que le gain de place est de 25% quand on reconditionne les collections (changement de boîtes). Des standards ont été établis pour permettre une homogénéité du rangement (voir annexe 4).

Pour ce qui est des conditionnements et du rangement, des choix ont été faits :

- 4 modèles de boîtes en carton pour les céramiques et les ossements, choisis pour rationaliser le rangement en mobilier mobile, et en fonction des mobiliers archéologiques présents. Les étiquettes sont standardisées : ce sont les mêmes pour toutes les boîtes et tous les chantiers de fouilles. Les mobiliers sont insérés dans des pochettes en polyéthylène avant d'être mis en boîte.



- des boîtes sur mesure pour certains matériaux plus fragiles (textiles archéologiques par exemple)



- des meubles sont prévus pour les collections de référence

Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008



- 1 modèle de boîte en polypropylène pour le stockage des métaux. La grande majorité des objets métalliques est systématiquement radiographiée, en dehors des clous et autres petits éléments répétitifs. Les mobiliers métalliques sont stockés avec du gel de silice, dans des boîtes étanches, dans une réserve climatisée sèche. Un plan de maintenance du gel de silice a été mis en place pour le remplacer et le reconditionner régulièrement.



Unité archéologique de Saint-Denis

L'Unité d'archéologie de Saint-Denis a pour missions :

- la fouille (ce service municipal est aussi opérateur d'archéologie préventive agréé depuis 2003),
- la publication,
- la gestion et la conservation des mobiliers,
- la création d'un fonds documentaire,
- la socialisation.

Son équipe est composée de 11 personnes, dont un assistant qualifié de conservation chargé de la gestion et de la conservation préventive des collections et de la maintenance du dépôt, un assistant qualifié de conservation – documentaliste et un assistant qualifié de conservation – médiateur culturel.

L'Unité collabore avec le Master de conservation-restauration des biens culturels de Paris 1 depuis 1978 et les étudiants travaillent chaque année sur les mobiliers archéologiques de Saint-Denis.



L'Unité de Traitement et d'Information en Conservation Archéologique (UTICA) est installée dans les mêmes locaux.

La chaîne de traitement des mobiliers est organisée selon les étapes suivantes :

Une fois lavés, céramique, tuiles et ossements sont conservés dans des caisses, en attendant que la fouille concernée soit terminée. C'est alors que le matériel est enregistré par la structure.

Les tessons sont rangés dans des boîtes en carton selon le même principe de classement que les poteries reconstituées. Ils sont identifiés, pesés, comptés et codifiés avant le stockage.



Le métal, imposant des conditions de conservation adaptées, une réserve sèche a été aménagée dans l'une des caves avec un contrôle permanent du climat. Deux déshumidificateurs maintiennent le taux d'humidité relative à 40% et un thermohygrographe fournit un relevé hebdomadaire de l'environnement climatique. La totalité des 8 000 lots d'objets en fer a été radiographiée.

Au bout de la chaîne, après enregistrement et étude, chaque objet est stocké et conditionné par matériau : boîte hermétique permettant de contrôler le climat à l'aide de gel de silice, boîte transparente pour repérer un objet sans manipulation excessive, mousse stable et non-acide, étiquetage clair et précis. Toutes les conditions sont réunies afin de garantir, au maximum, la pérennité des objets.



Les matériaux organiques (principalement le cuir, le bois et l'os) doivent, après traitement conservatoire, être stockés dans une réserve à climat contrôlé à un taux d'humidité relative de 55%-60%. Deux déshumidificateurs et un thermohygrographe permettent de contrôler le climat de la réserve organique.



Les bois gorgés d'eau sont stockés dans des bacs remplis d'eau à l'abri de la lumière.

Les textiles minéralisés sont conservés à plat en raison de leur extrême fragilité et à l'abri de la poussière dans les tiroirs.

La fragilité et le poids des sarcophages en plâtre nécessitent un équipement adéquat pour la manutention des pièces, lors de leur étude.

Les éléments de construction en pierre ou plâtre posent des problèmes de stockage liés à leur volume et leur poids. C'est pour cette raison qu'ils sont enregistrés puis stockés sur des supports solides en respectant toujours la typologie des pièces.



Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008

Une collection de référence de céramique est stockée en étagère et en tiroirs pour faciliter l'accessibilité et la recherche.



4. Exemples intéressants de standards et protocoles établis

Centre archéologique européen de Bibracte

L'équipe de Bibracte a mis au point une notice sur les pratiques en cours à Bibracte concernant :

- l'enregistrement des données de fouille,
- et l'utilisation de la base de données BEUVRAY.

Cette notice est à destination des équipes qui travaillent sur le site de Bibracte et a pour objet de leur indiquer les règles minimales à respecter pour la conduite de la fouille et le classement des données archéologiques.

Les différents points traités sont :

- règles de sécurité sur le terrain,
- les classeurs d'enregistrement,
- le repérage spatial du chantier,
- la fiche d'unité de fouille (UF) et le thésaurus des mots-clés à utiliser pour l'interprétation des UF,
- les plans et les coupes (conventions graphiques utilisées et exemple de minute de relevé),
- les photographies,
- le prélèvement et l'étiquetage du mobilier (les prélèvements pour analyse botanique, autres prélèvements),
- le nettoyage et le marquage des mobiliers,
- l'inventaire sommaire et le conditionnement du mobilier,
- l'utilisation du système informatique,
- l'archivage informatique des données de fouille (les différents types de boutons, les rubriques des fichiers équipes, clés modalités de saisie),
- l'inventaire analytique de la céramique (les catégories de céramique),
- les objets étudiés et les études spécialisées (thésaurus des types d'objets),
- la préparation du rapport annuel d'activité, la clôture de la campagne.

Cette notice rappelle en préambule aux fouilleurs l'importance de la médiation avec les visiteurs du site et leur demande de bien vouloir leur consacrer un peu de temps afin de répondre à leurs éventuelles questions. Enfin, elle donne la liste et les coordonnées téléphoniques des personnes ressources à contacter selon les différents besoins au fur et à mesure des étapes du chantier.

Service Régional d'Archéologie des Pays de Loire

Un cahier des charges d'enregistrement et de conditionnement des archives de fouille pour l'archéologie préventive en Pays de Loire a été établi par le Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire en 1996. Conçues comme un véritable outil de gestion des archives issues d'opérations de fouille et de prospection, les directives définissent les principes généraux d'organisation de la documentation produite à l'occasion d'une opération archéologique, pour permettre la diffusion la plus large possible des résultats de la recherche en matière d'archéologie.

« En dehors de toute intervention dans le domaine de la méthode de fouille, qui relève de l'entière responsabilité du fouilleur, il est demandé à chaque responsable d'opération de verser au Service régional de l'Archéologie les documents originaux liés à une opération, ceux-ci étant classés, indexés et inventoriés.

Les différents éléments constitutifs des archives de fouilles ne sont pas réunis aveuglément ; ils sont issus d'une **sélection**. Ils doivent s'étayer et se compléter mutuellement, sans redondance, pour faciliter la description, éclairer et analyser les problèmes archéologiques et autoriser les comparaisons. **Ils doivent permettre, à tout moment, de comprendre et de reconsidérer la démarche archéologique et documentaire.** Cette critique documentaire n'est possible que par l'analyse du document lui-même, des motivations qui l'ont suscité et des documents préparatoires : croquis, carnets, minutes,...

L'élaboration du fonds d'archives doit répondre à un souci d'homogénéité, de normalisation, pour correspondre à la nécessité de traitements globaux, informatisés, seuls capables de gérer la masse de données relatives à l'ensemble du patrimoine archéologique national. C'est pourquoi le choix a été fait d'arrêter un système d'indexation rigoureux, garantie indispensable d'une compatibilité future avec des systèmes de gestion plus élaborés.

Tous les documents seront donc codifiés et porteront un certain nombre d'informations minimales, ils seront de plus accompagnés d'un inventaire global et d'inventaires descriptifs détaillés.

Enfin, un "mode d'emploi" présentera les choix adoptés par le responsable d'opération pour l'exploitation des documents : type de classement, liste des codes utilisés, avec leur traduction en clair...

Ce cahier des charges est avant tout un outil de travail ; des fiches pratiques présentent, pour chaque nature de document :

- la codification (codes retenus) ;
- les informations minimales à porter sur les documents et leurs contenants ;
- le conditionnement. »

Les différents points traités sont :

- Référence du document :

code du site,

code de l'opération,

code du document : premier niveau de classement : par NATURE de document, deuxième niveau de classement : par TYPE de document, troisième niveau de classement : par SOUS-TYPE de document, quatrième niveau de classement : NUMERO d'inventaire des documents.

- Organisation des documents

Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008

- Informations minimales devant figurer sur chaque document ou ensemble documentaire
- Conditionnement et modalités d'immatriculation
- Inventaire des documents
- Dépôt des documents au S.R.A.

REFERENCE DU DOCUMENT

- Fiche pratique : DOCUMENTATION ECRITE

Illustration : Principe de classement et de codification

- Fiche pratique : DOCUMENTATION GRAPHIQUE

Illustration : Principe de classement et de codification

Inventaire détaillé de la documentation graphique (exemple)

- Fiche pratique : DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE

Illustration : principe de classement et de codification

Inventaire détaillé de la documentation audiovisuelle (exemple)

- Fiche pratique : DOCUMENTATION NUMERIQUE

Illustration: recommandations pour la présentation des fichiers

Inventaire détaillé de la documentation numérique (exemple)

- Fiche pratique : MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Inventaire détaillé du mobilier archéologique (exemple)

- Fiche pratique : PRELEVEMENTS

Inventaire détaillé des prélèvements archéologiques (exemple)

- RECAPITULATIF DES CODES UTILISES

- LISTE GLOBALE DES ARCHIVES DE FOUILLE : Bordereau de versement (exemple)

- FONDS D'USAGE

- REFERENCES DE PRODUITS PROPOSES POUR L'IMMATRICULATION ET L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Museum of London

Les missions du Museum of London sont de :

- informer le public sur l'archéologie à Londres ;
- récolter l'ensemble des fonds archéologiques trouvés dans le Grand Londres ;
- assurer la conservation et l'accessibilité du mobilier archéologique. A ce sujet, le musée a été impliqué dans l'élaboration et la mise en place de standards nationaux sur la conservation des fonds archéologiques ;
- permettre l'accès aux fonds archéologiques et aux informations en mettant en place des systèmes de gestion et des activités adaptés (enseignements divers, accueil de chercheurs, publications, expositions, prêts à d'autres institutions, conférences, informations sur internet) ;
- entreprendre des recherches et encourager d'autres sur les collections archéologiques du Musée.

Le Museum of London a donc établi des standards, rassemblés dans un document permettant aux différents acteurs de l'archéologie à Londres de répondre aux missions détaillées plus haut, sans surcoûts pour le musée. L'objectif de ces standards est de recevoir des ensembles complets d'archives, stables et préparés de manière à pouvoir intégrer directement les réserves, tout en restant facilement accessibles. Des protocoles de transfert et de conditionnement sont aussi établis. Enfin, les listes des personnes ressources à contacter au musée, des matériaux à utiliser, des fournisseurs sont données.

Les différents points traités dans le document diffusé aux acteurs de l'archéologie sont :

1 ARCHAEOLOGICAL ARCHIVES : TYPES AND CONTENTS

1.1 Project planning archives (for projects where fieldwork has taken place)

- 1.1.1 Project designs
- 1.1.2 Desk-based assessments
- 1.1.3 Geophysical and other forms of prospecting reports
- 1.1.4 Correspondence
- 1.1.5 Principal requirements for project planning archives

1.2 Site archives

- 1.2.1 General
- 1.2.2 Integrity of the archive
- 1.2.3 Field recording systems
- 1.2.4 Principal components of a site archive
- 1.2.5 Principal components of a fieldwalking archive
- 1.2.6 Principal components of a standing building archive

1.3 Post-excavation assessment archives

- 1.3.1 General
- 1.3.2 Integrity of the archive
- 1.3.3 Principal components of post-excavation assessment archives

1.4 Research archives (derived from analysis, report preparation and dissemination)

- 1.4.1 General

Appendix Deposition of desk-based assessment or survey reports that do not lead to fieldwork

2 ARCHIVE COMPONENTS: STANDARDS AND SPECIFICATIONS

2.1 Site records and site post-excavation records

Primary records

- 2.1.1 Site definition and location
- 2.1.2 Survey data
- 2.1.3 Levels data
- 2.1.4 Context records
- 2.1.5 Fieldwalking collection unit records
- 2.1.6 Trench record(s) and other site record sheets
- 2.1.7 Site drawings
- 2.1.8 Context matrix
- 2.1.9 Context register or index
- 2.1.10 Registers of plans, sections and supplementary drawings
- 2.1.11 Site notes and diaries
- 2.1.12 Site photography

Secondary information and records

- 2.1.13 Site abstract
- 2.1.14 Sites and Monuments Record, and deposit survival forms
- 2.1.15 Interpretative drawings
- 2.1.16 Grouped and/or phased matrices, and sequence diagrams
- 2.1.17 Land-use diagrams
- 2.1.18 Index of archaeological association
- 2.1.19 Archive bibliography

2.2 Finds

- 2.2.1 Collection and retention
 - 2.2.2 Samples
 - 2.2.3 Recording system: overview
 - 2.2.4 Basic finds recording
 - 2.2.5 Finds cataloguing
 - 2.2.6 Specialised cataloguing
 - 2.2.7 Finds post-excavation assessment reports
 - 2.2.8 Specialised analysis and reports
- Appendix* Sample finds inventory entries

2.3 Finds conservation

- 2.3.1 Storage and packing
- 2.3.2 X-radiography
- 2.3.3 Selection for conservation treatment
- 2.3.4 Recording conservation treatments
- 2.3.5 Technical reports, samples and photographs
- 2.3.6 Preservation *in situ* and reburial
- 2.3.7 Conservation assessment
- 2.3.8 Conservation carried out at the analysis phase

2.4 Environmental material

- 2.4.1 Human bone
- 2.4.2 Animal bone and shell
- 2.4.3 Samples register
- 2.4.4 Bulk soil samples
- 2.4.5 Sediment, pollen and other samples
- 2.4.6 Timber and dendrochronological samples
- 2.4.7 Radio-carbon samples
- 2.4.8 Environmental post-excavation assessment reports
- 2.4.9 Specialised analyses and reports

2.5 Photographic material

- 2.5.1 Recording system: overview
 - 2.5.2 Fieldwork photography
 - 2.5.3 Finds and environmental photography
 - 2.5.4 Miscellaneous photography
 - 2.5.5 Images register
 - 2.5.6 Contact prints and other documentation
- Appendix* Sample images register entries

2.6 Storage media and methods

Documents

- 2.6.1 Organisation of the records
- 2.6.2 Temporary storage and transportation

Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008

- 2.6.3 Paper records: general
- 2.6.4 Text reports
- 2.6.5 Drawings
- 2.6.6 Photographic images and X-ray plates
- 2.6.7 Microform copies

Artefacts and environmental material

- 2.6.8 Bulk finds
- 2.6.9 Individually registered finds
- 2.6.10 Human bone
- 2.6.11 Animal bone and shell
- 2.6.12 Samples

2.7 Digital data

General issues

- 2.7.1 Digital data requirements
- 2.7.2 Acceptable formats
- 2.7.3 Metadata

Categories of data

- 2.7.4 Text reports (and other word-processed material)
- 2.7.5 Artefact, environmental and other databases
- 2.7.6 CAD and survey data
- 2.7.7 Images
- 2.7.8 Matrices
- 2.7.9 Analytical data in non-standard formats

Appendix Sample metadata entries for a typical site

Bibliography

Appendices

- 1 Suppliers of approved storage media
- 2 Survey data archive form
- 3 Deposit survival form
- 4 Registered find card
- 5 Conservation treatment cards
- 6 Conservation technical report forms
- 7 Environmental sample sheet
- 8 Photographic record card
- 9 Box and bag labels

Fiche méthodologique pour estimer les mobiliers archéologiques

Une méthode de marche à suivre est présentée à titre indicatif dans ce document. Elle n'est pas la seule possible, l'essentiel étant d'arriver au même résultat.

Comment ?

Dans un premier temps, et afin de préparer la répartition des mobiliers archéologiques dans les futurs espaces de rangement pérenne du CCE, en fonction de leurs besoins en conservation et de leur rangement (conditionnement rapproché et mobilier), il est nécessaire de dissocier les différentes typologies de collections : métaux, matériaux organiques humides, céramique, lapidaire, ...

La marche à suivre pour chaque type de matériaux consiste ensuite à :

- décider si les conditionnements rapprochés (boîtes, sacs, bacs gerbables...) sont adéquats ou s'ils doivent être changés. Si leur changement est nécessaire, décider d'un (ou de plusieurs) modèle(s) de conditionnement adapté et de ses (leurs) dimensions. Pour cela, des standards devront avoir été établis précédemment pour rationaliser le rangement. Ces choix seront indissociables des choix de mobilier de rangement ;
- pour chaque typologie identifiée, déterminer la typologie de rangement / mobilier (bacs ou boîtes hermétiques en étagères, éléments en tiroirs, éléments sur palettes, ...) ;
- pour chaque typologie de rangement, calculer la hauteur de rangement nécessaire du mobilier (expl. 10 cm de haut, 30 cm de haut, 1 m de haut, ...) ;
- calculer ensuite pour chaque hauteur de rangement :
les mètres linéaires nécessaires pour les étagères,
la surface nécessaire en terme de tiroirs,
le nombre pour les palettes.

Les mesures doivent être assez précises pour donner une estimation de l'encombrement. Cependant, **un coefficient d'incertitude** pourra être appliqué en raison des difficultés possibles à accéder aux mobiliers archéologiques dans les dépôts et des éventuels mélanges de typologies et donc en raison de la difficulté à les évaluer avec certitude.

De plus, une estimation des besoins futurs devra être réalisée et un taux d'accroissement appliqué pour s'assurer que le mobilier archéologique à venir trouvera une place dans le lieu de stockage.

Ces résultats pourront être présentés sous forme de tableau (voir exemple ci-dessous).

Ces mêmes informations devront être demandées aux différents opérateurs et partenaires possédant du mobilier archéologique.

L'ensemble de ces données devra ensuite être traité afin de quantifier les besoins globaux en mobilier. Pour cela, la hauteur des mobiliers sera choisie :

Fiches illustrant la réflexion sur les CCE – 21 octobre 2008

- soit en fonction de la hauteur sous plafond du futur local de stockage,
- soit, si le bâtiment n'est pas construit, en fonction de la gestion souhaitée par l'équipe en place (choix de mobilier plus ou moins haut en fonction des problèmes de manipulations, de l'équipement nécessaire, du personnel, ...).

Enfin, en fonction du nombre de mètres linéaires évalués, le nombre de structures de mobilier pourra être calculé et une implantation dans l'espace de stockage sera simulée (sous forme de plan, de maquette, ...) en laissant des espaces de circulation suffisants pour le passage du personnel, des mobiliers archéologiques conditionnés (palettes, boîtes...) et des engins de manipulation.

Cela permettra donc de dimensionner avec une relative exactitude les surfaces de réserves nécessaires, en projetant l'installation de ce mobilier.

Exemple de tableau pour récolte des données

Typologie de matériaux : *céramiques*

Typologie de conditionnement : *en bacs de 40 x 30 cm*

Typologie de rangement : *En étagères de 40 cm de profondeur et 1,25 m de long*

Mètres linéaires de Hauteur de rangement	Nombre de mètres linéaires (à noter au fur et à mesure de la récolte des données)	Total de mètres linéaires
20 cm		
30 cm		
50 cm		
XXX		

Combien de temps ?

Il est préférable de faire ce travail à deux personnes : une pour prendre les mesures, l'autre pour prendre des notes.

En amont du travail de récolte des données dans les dépôts :

- 2 jours de réflexion en équipe sur les choix de conditionnements rapprochés et sur le rangement/mobilier. Cette réflexion préalable sera raccourcie si des standards ont été préalablement établis.

Puis :

- Dépôt principal ou grands dépôts :
1 jour de préparation (repérage des lots de matériaux différents).
3 à 4 jours de travail sur place.
1 à 2 jours de mise au propre des données.
Soit 5 à 7 jours par dépôt
- Petits dépôts périphériques :
0,5 jour de préparation (repérage des lots de matériaux différents).
1,5 à 2 jours de travail sur place.
1 jour de mise au propre des données.
Soit 3 à 5 jours par dépôt.

5. Listes indicatives des ateliers de restauration et des laboratoires d'analyse en archéologie

Annuaire des laboratoires prestataires de services pour l'analyse en archéologie

Plus de détails disponibles sur le site de la fédération des restaurateurs :
http://www.ffcr-fr.org/liens/lab_archeo.html

Cet annuaire a été établi en avril 2007 par Inocence Queixalós suite aux journées des restaurateurs en archéologie organisées par le laboratoire de conservation-restauration Materia Viva les 12 et 13 octobre 2006 à Toulouse. Il a été remis à jour en octobre 2007.

Ce document ne constitue en aucun cas, ni une publicité, ni une recommandation pour l'un ou l'autre des laboratoires. La liste n'est pas exhaustive et est vouée à être complétée.

Le tableau indique le nom des laboratoires selon leurs spécialités et leur localisation.

La liste qui le succède (voir sur le site) est dans l'ordre alphabétique et présente chacun des laboratoires.

Un lien hypertexte permet d'accéder directement au descriptif du laboratoire depuis le tableau.

ANNUAIRE DE LABORATOIRES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR L'ANALYSE EN
ARCHEOLOGIE

INDICATIF TEL. SPECIALITE	01	02	03	04	05
Tous les matériaux	C2RMF / R&C.Scientifica		LEM		CIRAM / MSMAP/LAE
Matériaux de construction	LERM/ R&C.Scientifica	IRAMAT-CEB	CRITT-Matériaux Alsace	INGEMAT / LERM	IRAMAT-CRPAA
Matériaux inorganiques	LERM/ R&C.Scientifica	BRGM / Civilisations atlantiques / IRAMAT-CEB	CRITT-Matériaux Alsace	LERM	CIRIMAT / ERM / ICMCB /MSMAP/ IRAMAT-CRPAA
Matériaux organiques	LETIAM / R&C.Scientifica		Laboratoire de géochimie	CNEP / Laboratoire nicolasgarnier	MSMAP
Bois			LERMAB / Dendrochronoly consulting	Archéolabs	LAE
Céramique	LERM	IRAMAT-CEB		LERM	CEMES/MSMAP/ IRAMAT-CRPAA
Datation	LERM	Civilisations atlantiques	Dendrochronoly consulting	Archéolabs / Archéométrie-archéologie-LYON1/LERM	CIRAM / IRAMAT-CRPAA/LAE
Désinfection				Sterlab	
Isotopes stables	Archéozoologie (Muséum)				
Métal	LERM / R&C.Scientifica	IRAMAT-CEB	IRAMAT-LMC	LERM	LEMMMA/MSMAP/IRAMAT-CRPAA
Micro biologie	Bernier / France Organo Chimique/ R&C.Scientifica			Elios	Laboratoire du Capitole/MSMAP
Paléo environnement		Civilisations atlantiques	Laboratoire de chrono-écologie	Archéolabs/ CBAE	LAE
Pigments Charges minérales	LERM / R&C.Scientifica	IRAMAT-CEB	CRITT-Matériaux Alsace	CNEP/LERM / Laboratoire nicolasgarnier	LAE / MSMAP/ IRAMAT-CRPAA
Prospection Auscultation	LERM			LERM	CIRAM
Textile	CERTA/ R&C.Scientifica			Laboratoire nicolasgarnier	
Zoologie	Archéozoologie (Muséum)		CRAVO / Labo de paléo-parasitologie		

Liste non exhaustive des ateliers de restauration archéologique

Dans la liste ci-dessous sont recensés les ateliers de restauration travaillant sur le mobilier archéologique.

Des données plus détaillées sont disponibles sur le site du ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/laborato.htm>

Des ateliers montés par des restaurateurs indépendants spécialisés en archéologie peuvent aussi être contactés. Pour trouver leurs coordonnées, contacter :

- les formations reconnues de restaurateurs (en particulier le Master de conservation restauration de l'Université de Paris I qui forme plus spécifiquement les restaurateurs en archéologie)
- et la Fédération française des restaurateurs (www.ffcr-fr.org).

1. **Arc'Antique**, Laboratoire de restauration et de recherche sur les objets d'art, 44 Nantes

La conservation-restauration • conservation préventive • conservation et restauration du patrimoine culturel : tout matériau provenant indifféremment du patrimoine archéologique, industriel, maritime, sous-marin, architectural • moulage • réalisation d'études préalables et expertises, • maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration et de conservation dont l'exécution nécessite des compétences extérieures à Arc'Antique.

La recherche • la compréhension des mécanismes d'altération des matériaux • la mise en œuvre de techniques nouvelles de traitement des objets archéologiques • l'optimisation de techniques d'analyses pour établir des diagnostics sur l'état de conservation des objets, • la compréhension des méthodes de fabrication des objets et l'identification des matières premières utilisées • la publication et la communication des travaux de recherche, • l'organisation de colloques.

La formation La diffusion des savoir-faire est réalisée par l'accueil de stagiaires individuels, l'organisation de sessions de formation ou toute autre action de formation auprès d'élèves, d'étudiants ou de professionnels.

L'information Les actions de sensibilisation au profit du public ou les actions de communication auprès des professionnels se manifestent par la présence de l'établissement dans des colloques, des salons professionnels et par des journées portes-ouvertes dans le cadre de manifestations locales ou nationales.

2. **Arc Nucléart**, Atelier régional de conservation pour la sauvegarde du patrimoine culturel et des objets d'art, 38 Grenoble

Conservation de collections à caractère archéologique ou ethnologique en matériaux organiques humides (bois gorgé d'eau, cuir gorgé d'eau, vannerie, cordage, cuir sec et peaux, andouillers, bois sec, composite bois/métal). **Actions de formation, de recherche et de transfert technologique** des résultats issus des recherches à l'industrie.

3. **ARREP**, Atelier régional de restauration des éléments du Patrimoine, 21 Seurre

Conservation-restauration du patrimoine culturel pour une clientèle publique (musées, services archéologiques, Monuments Historiques, conservations départementales, mairies). Spécialités : céramique (céramiques archéologiques, faïences, porcelaines, grès, terres vernissées), verre (archéologique et moderne), Conservation préventive : audit des réserves et des salles d'exposition, Conservation curative : nettoyage, consolidation, élimination des sels..., Restauration, Conception et réalisation de soclages, Formation : accueil en stage des étudiants en conservation-restauration suivant une formation reconnue par l'Etat, cours et conseils donnés aux conservateurs et au personnel de musée, aux archéologues.

4. Atelier de conservation et restauration des mosaïques, Musée départemental Arles antique, 13 Arles

Objectifs Conservation et restauration de pavements et de mosaïques antiques, Conservation préventive et maintenance des collections en musée ou sur les sites, Formation de restaurateurs stagiaires, français et étrangers, à l'atelier ou lors de missions de coopération principalement menées dans le bassin méditerranéen. Action pédagogique et valorisation auprès d'un large public jeune et adulte (scolaire, universitaire, grand public) des principes de sauvegarde et de conservation du patrimoine archéologique à partir des travaux effectués.

5. Atelier interdépartemental de restauration de mosaïques et de peintures murales de St-Romain-en-Gal, Musée archéologique, 69 St Romain en Gal

L'Atelier dépose et restaure les pavements livrés par les fouilles locales : à Vienne (Isère) et sur sa rive opposée, dans les communes de Saint-Romain-en-Gal et de Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône). Son rôle s'étend au traitement des mosaïques conservées depuis le XIX^e siècle. A ces missions premières s'ajoutent depuis 1985 la dépose et la restauration des peintures murales.

6. CEPMR - Laboratoire d'Archéologie, 02 Soissons

Le CEPMR a pour objectifs l'étude, la restauration, la publication et la mise en valeur muséographique des peintures murales antiques (IV^e siècle av. n.è. - IV^e siècle ap. n.è.).

7. Conservare, Institut de conservation-restauration, de conservation préventive et de recherche, 60 Compiègne

Conservation-restauration du patrimoine culturel arts du feu (métal, céramique, verre), études en conservation préventive, formation professionnelle, recherches appliquées en conservation-restauration.

8. CREAM, Centre de restauration et d'études archéologiques municipal Gabriel Chapotat, 38 Vienne

Conservation et restauration du patrimoine archéologique mondial : métal, céramique, verre, moulages, conservation préventive.

9. Laboratoire de conservation, restauration et recherches du Centre archéologique du Var, 83 Draguignan

Conservation et restauration - Traitement conservatoire et restauration de matériels métalliques et composites archéologiques. Archéologie industrielle - L'exemple des îles Kerguelen : la station baleinière de Port-Jeanne-d'Arc (début du XX^e siècle).- Traitement d'objets scientifiques. **Conservation préventive** Le laboratoire offre aux musées et aux dépôts de fouilles un service d'aménagement de réserves et des systèmes de stockage de matériels adaptés aux différents types d'environnement. **Recherches** Les recherches visent à améliorer les techniques de traitement, de stockage et d'analyse des objets métalliques archéologiques ou plus récents.

10. **LAM**, Laboratoire d'archéologie des métaux, 54 Jarville-la-Malgrange
Conservation préventive (conseils, études et diagnostics, formation), métaux archéologiques (prélèvement sur le terrain, stabilisation de la corrosion par bains chimiques contrôlés, traitement électrolytique des objets de grande taille, nettoyage et consolidation pour identification études et présentations, conditionnement de transport, soclage de présentation), **Objets métalliques historiques, ethnographiques et patrimoine industriel** (Réalisation des dossiers d'études préliminaires, stabilisation des zones corrodées par inhibiteurs, nettoyage par gommage, brossettes, micro-aspiration, compresses de complexant, réalisation de certains travaux en association avec le Laboratoire de recherches des monuments historiques), verre et céramique (prélèvement sur le terrain, consolidation, nettoyage, reconstitution, réintégration des lacunes, soclage), tabletterie (prélèvement sur le terrain, nettoyage, soclage), moulage (prise d'empreinte sur site (structure archéologique, graffiti...), réalisation de copies en résine pour étude, présentations, valises pédagogiques), **Archéométaballurgie : Restitution et évolution des procédés métallurgiques anciens** (études archéologique, archéométrie, expérimentation, conseils scientifiques, fouille, métallographie pétrographie, chimie).

11. **UTICA**, Unité de traitement et d'information en conservation archéologique, 93 St Denis

Le laboratoire a été créé en 1988 à l'initiative de deux personnes, Sylvia de La Baume et Caroline Relier autour d'un double objectif : répondre aux besoins spécifiques des archéologues en matière de conservation-restauration et, plus largement, de tout responsable de collections archéologiques ; fournir informations et formation sur les problèmes de conservation de la fouille au musée.

UTICA intervient sur les objets archéologiques en métal ou en matériaux organiques, gorgés d'eau ou non, ainsi que sur les objets composites. Outre les bois et cuirs, sont aussi traités des matériaux plus rares : textiles, ambre, lignite, nacre, ivoire, os et andouiller, écorce, corne, cheveux.

Depuis 2002, UTICA propose aux responsables de collections l'étude métallographique et l'analyse de composition des objets métalliques en cours de traitement de conservation-restauration. Les objets proviennent de collections publiques (musées nationaux ou musées de France) ainsi que des chantiers de fouille menés par l'INRAP, les collectivités locales et le CNRS. Le laboratoire participe aussi à des missions françaises à l'étranger (Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient, Asie centrale, Asie du Sud-Est).

12. **Cellule conservation de l'INRAP**, 33 Bordeaux

Mise à l'étude et conservation de mobilier archéologique (céramiques, verres métaux) formations en conservation préventive auprès de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et d'autres publics (université, Centre national de la fonction publique territoriale CNFPT, conseils généraux...).

13. **Materia Viva**, 31 Toulouse

Le laboratoire créé en 1989 avec le soutien de la DRAC et de la région Midi-Pyrénées a été intégré à Materia Viva en 2001, pour se recentrer sur les objectifs de la conservation et de la restauration des objets du patrimoine culturel, notamment archéologique, ethnographique, scientifique et industriel.



6 boulevard de Strasbourg
75010 Paris
Tél : 01 55 34 99 40
Fax : 01 55 34 99 41
Mail : contact@abcd-culture.com
Site : www.abcd-culture.com